

Le clientélisme, la “technocratie” et après ?

Mamadou Diouf

La demande démocratique est aujourd'hui au centre des débats politiques en Afrique, tout comme son corollaire ou du moins sa traduction pratique, le multipartisme, la liberté d'association et d'expression. Dans la conjoncture de crise économique, des politiques d'ajustement qui en sont la conséquence, les pressions des idéologies des droits de l'homme, les conditionnalités politiques et les réticences populaires (contrebande économique, dérobade et double jeu politique, violences urbaines, émeutes, etc.), les sociétés africaines tentent de sortir des logiques dévastatrices du parti unique qui ont informé pendant au moins deux décennies pour les pays les moins touchés la construction de l'État nation dont le travail essentiel, le projet messianique du moins selon ses porteurs était la construction de l'unité, la production du développement économique et de la justice sociale. En quelque sorte la réalisation du projet nationaliste, passant de l'état de revendication (1945-60) à la phase de réalisation effective : (la séquence post-coloniale). Seulement, il est encore difficile de repérer la profondeur des craquements au sein des structures et institutions officielles de caporalisation (syndicats, médias, etc.) sous les coups de boutoir des demandes et agissements de ce qu'il est convenu de désigner par “société civile”, même si son “caractère protéiforme” (Mbembe 1990 : 1) l'a fait agir constamment, du moins dans sa plus grande amplitude, que décalée de la scène politique centrale (Amin 1988) ¹, lieu par excellence du pouvoir politique, de l'enrichissement et donc du prestige social.

Le Sénégal a été l'un des premiers pays du continent à esquisser un programme de sortie du “cauchemar qu'aura été, dans presque tous les pays au Sud du Sahara, le gouvernement par le parti unique” (Mbembe 1990 : I). Cette sortie s'est effectuée de manière progressive et contrôlée, d'abord en 1974 par le multipartisme limité à trois puis quatre partis et ensuite par l'ouverture démocratique intégrale en 1981. Démocratie inachevée, s'il en fut, dirigée par une nouvelle élite de “technocrates” qui, dans le processus de construction de son hégémonie politique et de sa suprématie économique a violemment bousculé les fondements du compromis post-colonial, sans avoir la capacité de maîtriser les énergies /p. 234/ libérées par les contraintes de la crise économique et les effets sociaux désastreux des politiques d'ajustement structurel. Elle tente de gérer depuis une dizaine d'années, cette nouvelle conjoncture ; gestion dont l'un des dispositifs, l'institutionnalisation des pratiques politiques — le multipartisme — semble être dédaigné par des sociétés reprenant les logiques et langages de terroir, fissurant ainsi la logique unitaire et territoriale de l'État nation. Celle-là même qui a inspiré la démarche des détenteurs du pouvoir, incapable aujourd'hui de faire entendre raison au pluralisme buissonnant de sociétés en quête d'autonomie et de démocratie, ou du moins d'espaces de liberté au détriment d'un État et d'une classe dirigeante enferrés dans une “économie du ventre” (Bayart 1988) et pris au piège des exigences des organisations financières multilatérales (Dieng 1990).

C'est cette évolution sur trois décennies que ce chapitre se propose d'examiner, en suivant à la trace, à partir des héritages, précolonial et colonial, les figures changeantes de l'État et de la société dans le Sénégal post-colonial, dans leur interaction, remodelage réciproque, comme dans les discours qu'ils produisent pour se légitimer, s'affronter, s'exclure et se produire, par la médiation des acteurs sociaux et des communautés qui se meuvent dans les espaces circonscrits par des légitimités plurielles.

¹ /p. 274/ “... le concept même de société civile est propre au capitalisme, dans ce sens précis que l'existence même de celle-ci implique une autonomie des rapports économiques par rapport au politique... Par contre, dans les sociétés du capitalisme périphérique, précisément parce que celui-ci n'est pas le capitalisme achevé, la société civile est rachitique voire inexistante” (Amin 1988 : IV-V).

En ce sens, ma réflexion aspire à coller à la définition que propose M. Foucault (1989), à la question "en quoi consiste l'art de gouverner ?", qui évoque le fait que les objets du pouvoir sont, d'une part un territoire et d'autre part, les habitants de ce territoire, la population. L'approche de M. Foucault est porteuse de significations, dans le contexte sénégalais, par l'opposition qu'elle dessine avec ce que nous définirons comme les logiques et langages de terroir qui structurent la vie des communautés les plus importantes du Sénégal. En effet, si le compromis post-colonial, est comme l'écrit J.A. Mbembe,

l'identité propre d'une trajectoire historique donnée, celle de sociétés récemment sorties de l'expérience de la colonisation (Mbembe 1988).

Il est donc possible de faire leur histoire, plutôt celle du Sénégal, en précisant de manière rigoureuse la problématique et la position du questionnement. Mes questions examinent donc l'évolution des relations entre l'État et les acteurs sociaux en tenant compte de l'ensemble des éléments qui influent de manière complexe et différentielle sur ces entités. Cette quête exige de repérer le jeu des acteurs sociaux présents dans un espace, un territoire — le Sénégal — dont la production, clairement coloniale mérite attention. C'est en effet dans cet espace que s'inscrivent des projets politiques, économiques et sociaux (ceux de l'État) mais aussi les /p. 235/ motivations, idéologies, pratiques sociales et buts à atteindre dans les jeux de pouvoirs, de savoirs, de dominations et subordinations qui circonscrivent des territoires où relations sociales, économiques et politiques se combinent pour produire une sociabilité en constante mutation. La mission messianique de l'État post-colonial a entraîné la génération nationaliste à penser son rôle comme pédagogique, donc à imposer son régime de vérité dans la conscience, plus encore dans l'imaginaire des gouvernés. La conséquence est la manière dont le pouvoir post-colonial se met en scène dans l'indistinction avec la société, le seul susceptible de décrypter la réalité, d'organiser le procès de significations, et de tracer la voie royale vers le développement économique et la justice sociale. Il s'agira, évidemment, de repérer la manière dont historiquement les coalitions au pouvoir se sont constituées et par là même de mesurer l'impact de ces dernières et de leurs logiques intégratrices et totalisantes adossées aux appareils d'État, sur la société. Société dont semble-t-il les langages sont équivoques, les modes d'action hétérogènes et diffus, opérant sur une large surface, de la résistance à l'escapisme, de l'adhésion au retrait, à la reproduction des idéologies autoritaires (Mbembe 1988 ; Bayart 1985, 1988). Il est en effet utile de préciser qu'il y a un territoire commun aux dominants et aux dominés, fait de références communes, une certaine théâtralisation du pouvoir, comme des modalités de sa mise en scène, qui garantissent l'ordre et l'obéissance, mais certainement aussi le désordre et "l'indocilité"².

La mise à l'épreuve des positions ci-dessus esquissées, à partir du cas sénégalais, conditionne un ordonnancement précis de mon investigation qui examine successivement les antécédents de l'État post-colonial et la construction d'un système clientéliste, l'avènement de la "technocratie" avec la mise sous ajustement structurel du Sénégal et enfin les indices de la gestation d'une société civile, à travers les manifestations de résistance et de contestation de l'ordre établi par certaines catégories sociales, presque exclusivement citadines (étudiants, élèves, fonctionnaires, jeunes avocats, enseignants et journalistes). Leur référence commune, la démocratie.

Cette démarche devrait nous permettre d'interroger la complexité de la configuration instable des relations entre l'État et la société. Quels sont les acteurs et les logiques qui assurent la reproduction des sociétés sénégalaises dans la période contemporaine ? Est-ce l'État, les classes sociales, les partis politiques, les syndicats, les mouvements de jeunesse, les réseaux confrériques... ? Quel est le degré et l'efficacité de l'institutionnalisation politique et de la participation populaire ? Comment l'ensemble de ces éléments interagissent-ils ? Comment s'investissent les répertoires symboliques des terroirs et leur discours dans le projet post-colonial de /p. 236/ l'État intégral, celui du territoire et de la nation en construction³ ; répertoires qui, quotidiennement font face aux *master fictions*⁴ du pouvoir d'État.

² Je reprends à mon compte l'adjectif utilisé par Mbembe (1988) dans le titre de son ouvrage.

³ La notion de *terroir* (réalité géographique et spirituelle), monde totalisant cohérent et fermé sur soi, s'oppose ici à la notion de *territoire* plus ouvert, plus hétérogène (l'islam et la colonisation en sont les producteurs dans l'espace envisagé par cette étude) des effets de la confrontation du terroir et du territoire sont ici désignés par *déteterritorialisation* (transformation, destruction du terroir) et *reterritorialisation* (adaptation, redéfinition et

La production d'un espace colonial

Le projet colonial est structuré par une longue histoire et des pratiques sociales et politiques profondément ancrées dans la mémoire collective des populations. L'espace géographique désigné par le Sénégal est un territoire produit par les logiques coloniales qui se traduisent par la domination politique et la poursuite d'intérêts économiques. Ce territoire géographique est circonscrit par des frontières, une pratique administrative et gouvernementale dont les effets se font encore sentir dans les pratiques de l'État post-colonial. La colonie du Sénégal se définissait comme un ensemble de villages, de cantons, de cercles, communes mixtes et communes de plein exercice, regroupant des communautés humaines et dessinant des régions économiquement solidaires dont les contours et la vocation directement ou indirectement devaient être en conformité avec les objectifs poursuivis par le projet colonial : mobiliser la main d'œuvre, gérer efficacement la force de travail des indigènes, à des coûts moindres pour la satisfaction des besoins métropolitains en matières premières.

Cette homogénéisation/unification d'un espace colonial a procédé d'une fusion de terroirs discontinus : les espaces et communautés précoloniaux. Elle se systématisait et prend fin, après la seconde guerre mondiale. Même si elle a fortement secoué et parfois brisé la dynamique interne des sociétés sénégalaises, elle n'a pu, de manière radicale — ce qui est la prétention de "la mission civilisatrice" coloniales⁵ — effacer définitivement leur propre inscription dans l'espace, à des degrés divers, selon les formations sociales, les niveaux d'intégration dans l'économie coloniale et le degré d'indigénisation. Non seulement la dynamique coloniale ne gomme pas les logiques sociales et politiques précoloniales, mais, dans son entreprise de soumission de ces dernières, l'administration coloniale, pour consolider son efficacité s'en accommode. De même, les sociétés dominées, inventent des procédures d'adaptation pour échapper, de manière insidieuse, sans traumatisme, à la totalisation coloniale. Et c'est cette interaction qui est à l'origine de la production de la *société coloniale indigène*.

Les reconstructions historiques en cause, ont eu comme premières conséquences, le détournement vers de nouveaux centres (localisés le long de la côte atlantique, les comptoirs négriers de la période de la traite esclavagiste et ensuite les centres urbains coloniaux : escales et quartiers indigènes) des réseaux sociaux et provinces économiques interdépendants /p. 237/ et solidaires les uns par rapports aux autres. Dans la longue durée, on constate en effet que les terroirs coopèrent ou s'opposent, dans un espace non unifié la Sénégalie dont les communautés, hétérogènes, sont cependant reliées par des considérations sociologiques, écologiques, idéologiques et politiques. Les transformations spatiales successives de ce qui est devenu le territoire sénégalais ont informé des trajectoires historiques du politique et ordonné des acteurs par des jeux divers, définissant, à chaque fois un pôle d'identification où les procédures et modalités d'invention et de réemploi de multiples répertoires et codes hégémoniques historiquement datés opèrent toujours. Ce sont ces logiques successives et cumulées, produites par la classe dirigeante, pour structurer le champ d'action des dominés que nous tenterons de décrire et d'analyser pour repérer la production de l'État post-colonial sénégalais.

Antécédents précoloniaux

L'espace sénégalais précolonial est d'abord un espace ouvert produit par des migrations diverses, des brassages de populations, des structurations sociales, culturelles, politiques et économiques différentes sur lesquelles ont influé de manière plus ou moins importante les constructions impériales du Soudan Occidental, de la création de l'empire du Ghana à l'émergence de

invention de nouvelles modalités) pour s'ajuster au territoire. Pour caractériser ce double processus et mesurer la capacité d'initiative et d'innovation. J.A. Mbembe utilise les termes *d'indiscipline* et *d'indocilité* (1988 : 29).

⁴ Wilenz (1985 :4) considère que tout pouvoir politique est gouverné par des *master fictions* (des fables pour construire un imaginaire) qui s'érigent en vérité incontestable.

⁵ Voir à ce sujet V.Y. Mudimbe (1987 :3) qui écrit à propos de la dislocation de "l'espace initial" (précolonial) : "D'une part, l'ordre de la colonisation qui s'instaure comme recommencement absolu de l'histoire et, d'autre part, l'ordre du Central Extra-Coutumier (C.E.C) s'invente comme passage obligé entre la mémoire traditionnelle et le pouvoir d'un renouveau radical", en se référant à Élisabethville.

l'empire wolof du Jolof. Les formations politiques qui se sont succédées dans cette région, au cours de cette séquence historique (11^e-13^e siècle) n'ont pas recouvert l'ensemble de la Sénégalie et se sont souvent contentées d'une intégration politique des populations qu'elles se sont subordonnées. La proximité des routes commerciales transsahariennes a donné naissance aux structures étatiques dans les terroirs ethniques de la Sénégalie septentrionale et centrale alors que, dans les zones marginales, les logiques de terroirs, soustraites aux nécessités de sécurité et à la volonté d'extorsion de ressources fiscales sur les réseaux et routes commerciales ont permis le maintien d'un pouvoir diffus. L'influence différentielle des grands empires et l'idéologie du commerce transsaharien, l'islam ont donc profondément influencé les deux types de communautés en présence dans la Sénégalie précoloniale : les sociétés hiérarchisées⁶ et les sociétés dites égalitaires⁷.

On constate, dès cette période, une dissociation du territoire et des terroirs des communautés villageoises, qui circonscrit des légitimités différentes, des logiques pluralistes plus ou moins autonomes selon la proximité géographique du siège du pouvoir territoriale. L'intégration est exclusivement de type politique, et l'État n'est défini que par le souverain, ses alliés et ses clients dont les signes sont essentiellement, l'enrichissement, l'utilisation de la violence et de la coercition ; la symbolique, /p. 238/ une certaine éthique de l'honneur et les parures. Dans sa volonté originelle de contrôle de toute source d'accumulation (routes, réseaux commerciaux et richesses minières), sa trajectoire historique fut, de manière constante une subordination du pouvoir local (par la violence ou la cooptation) et un affaiblissement des contre-pouvoirs. Face à celle-ci les communautés villageoises sont uniquement concernées par la rétention de leur autonomie et de leur leadership. Cette dynamique — centralisation territoriale/recherche d'autonomie des terroirs — fut à l'origine des guerres de razzias des aristocraties et des guerres de résistance des communautés paysannes. Elle a été aussi à l'origine des logiques de segmentation des dominants comme des dominés pour la richesse, le prestige social et la puissance politique. Et ce processus constant de fragmentation sociale donne son sens aux systèmes de patronage et de clientèle, pour des raisons plus liées à l'intégration politique et au contrôle des subordonnés qu'économiques, car vivant de la guerre, du contrôle des échanges et des richesses minières, l'aristocratie a souvent eu la capacité d'esquiver la surexploitation des forces productives⁸. La culture clientéliste qui s'est mise en place a une efficacité telle que mêmes les communautés musulmanes qui émergent sous l'influence du commerce transsaharien s'inscrivent dans ce cadre défini par des relations de solidarité et/ou de résistance dans le territoire.

L'inversion du circuit des échanges et le début de la mise en place de l'économie atlantique eurent un impact très important aussi bien dans la réorganisation de l'espace que dans la recomposition du tissu social, comme dans les orientations économiques. Le commerce atlantique, en se substituant de manière progressive au commerce transsaharien et en se concentrant de plus en plus exclusivement sur le trafic négrier réorganise l'espace sénégalien. En privilégiant à partir du 16^{ème} siècle les axes de pénétration vers l'intérieur (les fleuves Sénégal et Gambie), tout en instituant le long des côtes atlantiques, des comptoirs de commerce, il détourne les axes commerciaux, tarit les lieux d'échanges subordonnés aux logiques sahariennes et donne aux provinces maritimes autrefois marginales, la capacité d'obtenir leur indépendance. L'économie de la violence se généralise et l'autocratie royale s'affirme pour subordonner aussi bien les contre-pouvoirs que les pouvoirs locaux. L'administration royale quadrille les communautés villageoises. Elles se recentrent autour du système administratif qui devient la matrice centrale de l'ordonnement des acteurs sociaux. Les leaders communautaires perdent leur pouvoir ou s'incorporent dans les réseaux clientélistes. La logique d'association et de fragmentation du leadership communautaire a permis ainsi l'élargissement du champ d'action de l'État et des réseaux clientélistes. Cette même logique de contrôle du commerce atlantique accentue la violence /p. 239/ et le fractionnement au sein de la classe dirigeante elle-même tout en renforçant les

⁶ /p. 275/ Les sociétés hiérarchisées regroupent les *Wolof*, les *Halpulaaren*, une partie des *Sereer* (Sine et Saloum), les *Manding*, les *Soninke*.

⁷ Les sociétés égalitaires regroupent les *Sereer* du Nord-Ouest, certains *Malinké*, les *Joola*, *Mankañ*, *Balant*, *Bainuk*, *Basari* et *Kônaïji*, du Sud et Sud-Est du Sénégal.

⁸ Cette analyse est une extrapolation à partir des études de Cooper (1981 : 51-52) et Bayart (1988 : 320-21) sur des périodes plus récentes, à une séquence historique plus ancienne.

stratégies clientélistes au détriment des institutions. La conséquence est un procès d'émiettement politique très bien décrit par B. Barry (1988)⁹.

La forte militarisation des États durant la période de la traite atlantique et son corollaire, une centralisation coercitive, entraîna l'islam dans une trajectoire militante et guerrière, profitant ainsi de la perte d'efficacité des religions du terroir. L'islam réélabore et réinvente la communauté, une communauté transversale et trans-ethnique dans l'affrontement avec les "vieux royaumes". L'économie de la violence opératoire en leur sein, est exacerbée par la crise économique induite par l'abolition de la traite négrière atlantique et la difficile reconversion de l'économie atlantique, de l'illicite au licite. Au cours de cette séquence aussi, la nécessité de trouver protection renforce la prégnance des réseaux clientélistes et la quête de patronage. L'ordre du pouvoir se situe désormais dans la capacité à regrouper une large clientèle et à faire usage de la violence dans un but défensif (protection), mais aussi offensif (accès à des ressources). L'instabilité des espaces circonscrits par ces procédures produit des constructions étatiques précaires et une classe dirigeante constamment renouvelée.

La constante recomposition des espaces politiques, des logiques sociales, plus particulièrement au moment de l'abolition de la traite négrière, comme celle des codes hégémoniques sous la pression des luttes pour le pouvoir, au sein des élites et entre elles, les caractères changeants des conditions et lieux d'exercice du pouvoir, en affaiblissant l'obligation d'obéissance des communautés et en raturant l'espace de déploiement de la dominance, redéfinissent, au moment de la conquête, le pouvoir d'État. Et c'est cela qui explique, dans les régions à constructions étatiques, une conquête qui, au delà de ses aspects militaires, s'est réalisée par la cooptation de segments de l'élite dirigeante, alors que dans les communautés égalitaires, la résistance à l'incorporation dans l'espace colonial en construction fut plus longue et difficile.

La construction d'une société indigène

L'État colonial, a eu une approche très sélective dans son projet d'intégration des sociétés sénégalaises. La sélection s'opère sur la base de la matrice centrale qui est devenue, dès la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, l'économie arachidière. La place stratégique de ce produit dans l'économie coloniale opère une refonte des espaces et impose la réactualisation des procédures de socialisation des terroirs et des espaces étatiques. La logique coloniale comme phénomène cumulatif¹⁰, par la production d'une société indigène configure très profondément la société /p. 240/ sénégalaise, dans le travail constant de refabrication des pratiques sociopolitiques.

La mise en place de la gestion coloniale, dans les pays d'administration directe, a eu deux phases, dont les logiques ont structuré les trajectoires du politique, le tissu social et les relations entre les populations et l'État colonial. La première séquence est bornée par la période entre la fin de la première guerre mondiale et la première moitié des années 20. Le pouvoir colonial a très tôt acquis l'idée que les sujets ne pouvaient qu'être dirigés par la médiation de chefs indigènes (Crowder 1964, 1968, 1978).

La position auxiliaire des chefs a une incidence dans les relations entre l'État et les populations et sur la nature de la réception du pouvoir colonial et de sa symbolique. Ainsi dans l'exemple des pays wolof où l'arachide s'est développée, les chefs choisis par l'administration coloniale étaient détenteurs d'une certaine légitimité politique ou sociale. Mais, le canton sous leur autorité était souvent plus étendu que leur terroir de légitimité. La chefferie est définie de manière très claire par le Gouverneur Van Vollenhoven dans une circulaire administrative de 1917

les chefs n'ont aucun pouvoir propre d'aucune espèce car il n'y en a qu'une ; seul le commandant de cercle commande. Le chef indigène n'est qu'un instrument, un auxiliaire de transmission.

⁹ Voir aussi P.D. Curtin (1975) et A. Bathily (1988).

¹⁰ H. Moniot (1988 :4) insiste sur le défi que ce type de situation présente à l'analyste lorsqu'il écrit "la situation coloniale et contemporaine n'a pas fait se volatiliser les schèmes culturels des peuples assujettis ; elle propose et impose de nouveaux modèles fonctionnels d'intériorisation ; c'est un monde de transactions culturelles pratiques et complexes qui s'offre alors à l'étude, dans des rapports de force et des enjeux actuels..."

L'autoritarisme colonial et le centralisme administratif leur laissa peu de possibilités de légitimer leur autorité propre et de gagner la confiance de leurs administrés, Ils ne purent même pas bénéficier de la main-d'œuvre, recrutée de manière coercitive pour accumuler des ressources et consolider leur puissance en cas de retrait du soutien colonial. En revanche, les marabouts s'imposèrent comme les gros producteurs du bassin arachidier, La tradition coloniale qui impose une très forte subordination à l'État et aux leaders (Ranger 1986 : 220-24) a ainsi pu s'enraciner profondément dans cette zone grâce à la médiation de la chefferie.

L'érosion du caractère public des institutions administratives en milieu rural, la privatisation et la patrimonialisation des procédures provoquèrent un discrédit de la chefferie, aussi bien au niveau des administrés que de l'appareil colonial. Pour réformer le système, il substitua à la chefferie, les marabouts. C'est le début de la deuxième phase. Il est difficile d'en dater le début mais ses effets perdurent, La fin de la chefferie et le passage à l'encadrement maraboutique eurent des conséquences décisives dans le schéma administratif colonial par la constitution d'un espace colonial mixte : les terroirs confrériques, les quatre communes, la création d'une matrice référentielle économique (le bassin arachidier) et une configuration socio-politique, qui devint le modèle, et l'instrument /p. 241/ d'appréciation des autres sociétés. La puissance *des pays du Ndiggël* servit ainsi à contrebalancer les tentatives d'hégémonie politique dans la vie politique coloniale, des *évolués* et *originaires* des quatre communes. En suivant les procédures de construction des confréries, une évidence massive s'impose : leur mise en place et consolidation est liée aux interférences coloniales dans la formalisation de leur structure. Elles sont clairement perceptibles, comme procédures structurantes à la mort des fondateurs de la *Tijannya*, El Hadj i Malick Sy (1922) et du *Mouridisme* Cheikh Amadou Bamba (1927). Dans les deux cas, l'administration coloniale devait choisir entre l'approfondissement de la fragmentation des confréries provoquée par les crises de succession ou intervenir dans les affaires internes de celles-ci afin de préserver la puissance et la cohésion du leadership. Le deuxième terme de l'alternative l'emporta, car le système économique colonial voulait tirer profit du dynamisme favorisé par la reterritorialisation maraboutique. Et c'est ainsi que les confréries procèdent à une mise en ordre des logiques coloniales en accélérant l'entrée du producteur dans le marché mondial capitaliste (Copans 1980 ; Coulon 1981).

Les rapports politiques des commandants de cercle s'informent sur l'influence décisive de l'administration coloniale dans la morphologie des confréries (Harrison 1988). Cette attitude était contrastée avec l'ignorance totale des sociétés "fétichistes" dont "nous ne connaissons rien, ni les rites, ni les coutumes, ni les chefs" (Harrison 1988 : 166). L'intérêt de l'appréciation (le contraste entre sociétés musulmanes et "sociétés fétichistes") est qu'elle a conditionné la politique d'accommodation coloniale et les variations des mécanismes d'articulation aux formes locales de pouvoir.

L'extension de la citoyenneté à l'ensemble de la population sénégalaise, après le vote de la loi Lamine Guèye en 1946 donna aux confréries, un rôle politique beaucoup plus large, aggravant du même coup l'équilibre instable de leur leadership. L'échange de services et leur jeu sur les registres, administratif (État colonial) et politique (évolués et élites urbaines) étoffaient leur rôle d'intermédiaires¹¹. Elles deviennent ainsi les seuls responsables de l'accès ou non aux populations, aussi bien rurales qu'aux acteurs principaux du jeu politique urbain. Pour comprendre et mesurer ce rôle dans ce lieu, il est nécessaire d'en comprendre et la configuration et la logique à l'œuvre, au registre politique.

Les quatre communes ont été soumises à la théorie de l'assimilation. Celle-ci nous semble-t-il a été analysée de manière trop unilatérale, suivant en cela l'appréciation dégagée en 1948 par L. S. Senghor, dans sa lutte contre Lamine Guèye. Les quatre communes relevaient des normes administratives et politiques métropolitaines. Dans cet espace qui constitue /p. 242/ la zone d'écoulement des matières premières et le lieu de réception des produits manufacturés, s'édifient dès avant la conquête, le lieu d'exercice du pouvoir et l'échelon supérieur de l'administration coloniale. C'est aussi le lieu d'apprentissage du jeu politique moderne. La lutte pour la détention du statut particulier (la citoyenneté sans soumission au code civil français) démontre très clairement le refus de l'assimilation. Le principe accentué d'acculturation qui gît dans la politique d'assimilation a eu comme conséquence, plus particulièrement à Saint-Louis et à Dakar la réorganisation d'une mémoire coloniale dont la

¹¹ Nous reprenons cette question, dans le dernier chapitre de cette partie, consacrée à la territorialisation coloniale.

vocation fut l'affirmation d'une identité distincte des pôles français et rural. L'islam très intellectuel et moins confrérique qui a éclos dans ces territoires en est une preuve. En effet, comme le mentionne Wesley Johnson "...l'islam qui avait été considéré pendant longtemps par beaucoup de sénégalais comme une force étrangère à leur milieu, devint un foyer de résistance à l'autorité française" (Johnson 1971 : 125). "Le blindage islamique" mis à l'épreuve fonctionnait pour les *originaires*. L'idéologie des comptoirs ne saurait donc être analysée comme acculturation et assimilation à l'œuvre civilisatrice française. Elle est une récréation à partir de déterminants commerciaux pour les *habitants* (saint-louisiens) et fonciers pour les *lébu* de Dakar et Rufisque. Cette orientation fut renforcée par les relations d'intervention tissées entre les évolués et les hiérarchies confrériques. Vecteurs d'identités politiques, ces modes anciens/nouveaux d'expression, sont aussi des facteurs de mise en ordre et d'établissement de mécanismes de mobilisation pour des causes économiques et sociales. Ces procédures de déstabilisation des normes métropolitaines, entraînent, comme dans les territoires wolof, l'émergence d'entrepreneurs politiques incontournables. Ils relèguent les évolués à une position secondaire. La meilleure illustration : l'évolution des villes de Dakar et Saint-Louis qui ont été l'objet de conflits entre l'administration coloniale, les élus locaux et leaders politiques. Comme le notent M. C. Diop et M. Diouf :

La municipalité devient un objet de convoitise des différents clans politiques pour des raisons clientélistes. Les allocations domaniales et les marchés publics qui lui sont confiés deviennent des lieux de patronage (Diop & Diouf, 1990 : 7).

Au total on peut dire que plusieurs caractéristiques émergent au cours de cette première séquence coloniale qui s'achève avec la seconde guerre mondiale. Le système colonial administrait plus qu'il ne gouvernait la société (Mellah 1984). Son objectif : mettre les sénégalais au travail, développer le commerce et ceci au moindre coût. L'administration coloniale arrive ainsi, avec les coalitions formées par ses subordonnés à ancrer une tradition d'autorité, de subordination, de loyalisme, ne laissant /p. 243: aux acteurs sociaux exclus que la recherche de la protection ou la déflance, la désobéissance civile et l'indiscipline sociale. La fragmentation des espaces socio-économiques, l'inégale intégration administrative des populations créent des rythmes différents où se logent et s'expriment la religion, l'ethnicité comme expressions de trajectoires politiques indépendantes les unes des autres.

Les politiciens sénégalais, comme les syndicalistes de l'après-guerre se mobilisèrent pour parachever "les promesses de l'assimilation". Dans cette perspective, les *évolués* (produits de l'école coloniale dans les territoires de l'administration directe) et les *originaires* instruits essayèrent d'imposer à l'administration française l'égalité et la non-ségrégation. Les luttes politiques et syndicales eurent un impact certain au cours de cette dernière période. Le paradoxe est que les réformes de l'empire colonial français accentuèrent les éléments que nous avons dégagés comme structurant de la trajectoire du politique par un effet d'amplification dû à la généralisation du droit de vote. Cette situation nouvelle est consécutive à l'adoption des textes législatifs de la seconde constituante en octobre 1946. La coupure originaires / évolués se trouve ainsi résorbée, dans la colonie du Sénégal. Mieux, les territoires sous domination française perdent la désignation de colonie pour devenir des "territoires d'outre-mer" (article 60) dans une république une et indivisible (article 1). Peut-on considérer ces réformes comme productrices de mutations dans les procédures administratives ? Dans son article 72, la nouvelle constitution mit en place une structure législative, l'Assemblée de l'Union. C'était le résultat d'une proposition des constituants africains qui croyaient que l'Assemblée ne consacrerait jamais beaucoup de temps aux questions africaines. La conséquence fut que le conseil des Ministres retint des prérogatives énormes en matière de loi criminelle, de libertés publiques et d'organisation politique et administrative. Il pouvait diriger les territoires d'Outre-mer par décret ; les seules limites, la conformité constitutionnelle et la consultation de l'Assemblée de l'Union. Concrètement donc il y a une continuation du contrôle du gouvernement français sur les affaires africaines.

Concernant les syndicats et les travailleurs, l'après-guerre et les deux grèves de 1946 et de 1947 (Cooper 1987, 1989 ; Guèye 1990) ont un impact profond dans le tissu social et politique sénégalais. La grande revendication porte sur l'égalité de traitement à travail égal et le bénéfice des allocations familiales. Les travailleurs faisaient ainsi une violente irruption sur la scène politique, en rendant caduque, la taxinomie coloniale qui ne reconnaissait que deux catégories dans la société coloniale : les paysans et les évolués. Ils furent gérés selon des catégories européennes de la sociologie industrielle et

du travail (Cooper 1989 : 757). La /p. 244/ deuxième loi Lamine Guèye du 30 juin 1950 accorda aux fonctionnaires l'égalité de traitement et de conditions de travail ; en 1952, l'adoption du Code du travail, régleme la salaire minimum, la journée de travail, les allocations familiales, les congés payés, le droit à la négociation de convention collective et la validité des accords négociés sanctionnés par un accord. Comme le note F. Cooper, "un problème colonial n'eut pas une solution coloniale ; la solution la plus immédiate et la plus plausible exigea une conception des travailleurs africains, plus comme des travailleurs que comme des africains" (1989 : 758). Les concessions faites au nom de cette conception se révélèrent difficilement supportables par l'État post-colonial et renforceront ainsi la pression sur une paysannerie totalement encadrée. L'attitude attentiste des leaders politiques comme Lamine Guèye et Senghor au cours de la crise sociale et urbaine, la difficile gestion des conséquences sociales des programmes de développement économique et social mis en œuvre après guerre, ouvrirent un espace politique aux leaders des syndicats de travailleurs. En 1957, plusieurs d'entre eux furent candidats aux élections sur les listes du BDS, dont Abbas Guèye et Ibrahima Sarr. Cette période ajouta donc aux originaires et marabouts, les leaders syndicalistes comme partie prenante dans la confection des coalitions politiques. L'extension de la citoyenneté, le rôle de l'école y adjoignirent les *évolués* plus particulièrement les instituteurs, dont la formation homogène, le recrutement sur l'ensemble du territoire colonial, en faisaient un des segments de la société coloniale, porteur d'un idéal démocratique. Ils étaient le produit de la logique de fabrication par l'éducation, d'une élite prête à la confrontation avec l'élite commerciale et bureaucratique des quatre communes accusée d'être porteuse de l'assimilation.

À la lumière de cette évolution, il est possible de porter une appréciation sur les crises politiques des années 1950 et la réorganisation des coalitions en quête de positions hégémoniques. La constitution de 1946, tout en reconduisant les clivages politiques eut une conséquence décisive dans les trajectoires des partis politiques. C'était en prévision de l'extension de la citoyenneté aux zones rurales que Lamine Guèye avait coopté Senghor dans la SFIO, pour gagner des voix. En 1948, ce dernier rompit avec le représentant des vieux citoyens pour fonder le Bloc des Masses Sénégalaises (BMS) avec des *évolués* comme Mamadou Dia et des syndicalistes comme Abbas Guèye et Ibrahima Sarr. La construction idéologique senghorienne, en insistant sur la négritude, put arrimer à sa stratégie les marabouts et contrôler la matrice référentielle de la colonie, le bassin arachidier. Grâce au soutien des marabouts, des détenteurs de légitimités dans les périphéries coloniales et des instituteurs, le BDS sut articuler ses structures aux réseaux locaux de domination. L'alliance /p. 245/ avec les marabouts, le long des lignes de fragmentation du leadership maraboutique donnant une configuration "clanique" au jeu politique des années 1950. En effet, les rivalités à l'intérieur des confréries acquirent une plus grande signification avec l'extension de la citoyenneté, comme du reste les réseaux de solidarité ethnique ; ces éléments deviennent les seules balises de l'expression politique confondue avec les affirmations identitaires (religieuses ou ethniques), pourvoyeuses, non seulement des modalités d'obéissance au pouvoir mais aussi de la reconnaissance et délimitation d'un espace de déploiement de celui-ci. L'organisation du centre politique et administratif s'effectue sous la dictée des logiques des périphéries. C'est ainsi qu'aux élections générales de 1951, le BDS obtint une très large victoire sauf à Saint-Louis et à Dakar que la SFIO put conserver. Le parti gagna cependant Rufisque. Cette victoire illustre la subordination du politique aux formes locales du pouvoir, de même que la capacité des identités ethniques à promouvoir des mécanismes de mobilisation dans des combats politiques modernes. Maurice Guèye, le maire sortant SFIO, face au choix porté sur son jeune rival Ousmane Socé Diop au sein de son parti comme candidat, décida de rompre deux jours avant le scrutin avec son organisation pour présenter sa candidature à la mairie au nom du BDS et contre les militants de ce parti. Il considérait en effet que l'élection de Ousmane Socé Diop à la députation mettait en danger son contrôle de la mairie (Thiam 1983 : 30-40). Cette victoire illustre parfaitement la trajectoire du politique et son impossible démocratisation au niveau local (Creevy Berhman 1977).

La construction de coalitions politiques pour l'instauration de l'hégémonie fut accentuée par l'adoption de la loi cadre en 1956 et sa mise en pratique avec les décrets d'application. L'autonomie acquise et l'octroi de nouveaux pouvoirs par l'Assemblée territoriale, surtout avec l'élection d'un Conseil de Gouvernement ayant prise sur le service public, ouvrit un nouveau champ à l'investissement clientéliste. La bureaucratie administrative qui s'édifie, s'adapte aux logiques de patronage et le militantisme dans le parti dominant devint le vecteur structurant. De 1950 à 1958, l'hégémonie politique du BDS grâce à son réseau maraboutique et à la cooptation d'évolués des

périphéries coloniales entraîna une évolution vers le parti unique. Avec l'appui des leaders syndicaux, les radicaux sont cooptés avec la mise en place de l'Union Progressiste Sénégalaise (UPS) qui coïncide avec l'organisation de la tranche supérieure de la bureaucratie sénégalaise. Désormais, à cause de ses caractéristiques, un centre politique hypertrophiée et non productif, une sélection de détenteurs de légitimité pour accrocher des terroirs inaccessibles, la contradiction entre la prétention à la construction nationale et les logiques de pacification et d'arrimage des "périphéries" coloniales se dressaient /p. 246/ comme des éléments essentiels de la configuration politique à la veille de l'indépendance. Cette même contradiction est au cœur des discours du mouvement nationaliste, radicalement différent au niveau des matériaux sollicités, suivant les destinataires, européens ou indigènes. L'existence de ce double registre comme son élucidation est fondamentale dans la compréhension des trajectoires heurtées de la construction de l'État sénégalais souverain.

Le transfert du pouvoir et la genèse de l'État post-colonial

Le mouvement politique qui porta la revendication pour la souveraineté, bien qu'hétérogène dans ses expressions idéologiques, présente une grande homogénéité, par ses lieux d'expression (les villes), ses modes d'intervention politique (les institutions politiques et administratives d'origine coloniale), sa langue (le français) et ses origines professionnelles (intellectuels, agents administratifs, commerciaux et syndicalistes). Les leaders politiques de la période pré-indépendance, quel que soit leur statut professionnel n'ont jamais remis en cause le modèle institutionnel de l'État métropolitain. Leur mouvement a emprunté le concept et la structuration de l'État à l'idéologie européenne du XIX^e siècle. Ils ne contestaient donc que l'écart qui subsistait entre théorie et pratique métropolitaines de l'État français et sa figure coloniale qui reposait sur une tradition autocratique d'administration et non de gouvernement. Conception qui jurait avec leur propre pratique politique dans les procédures de mobilisation, en ancrant leurs actions dans les réseaux ethniques et religieux, en contradiction avec leur volonté de construire un État intégral et de participation populaire. La combinaison instable et toujours négociée entre les formes anciennes du pouvoir très hétérogènes et les trajectoires "modernes" du politique participait à la marginalisation politique de larges segments de la société. La mobilisation favorisa l'explosion d'énergies sociales qui fut véritablement une innovation politique avec de nouveaux réseaux d'identité et de solidarité, certainement limitée par la "tiédeur" des marabouts et de la chefferie soucieux de sauvegarder les acquis durement négociés au cours de la séquence coloniale. Si les détenteurs de légitimités avaient acquis une adaptabilité constante aux mutations de l'autoritarisme colonial et une capacité d'obtenir par la pression directe ou indirecte des avantages, ils avaient des capacités encore plus importantes vis-à-vis des politiciens sénégalais élus qui cherchaient à établir des relations solides pour obtenir des ressources financières et leur soutien. Cette puissance s'enracinait sur leur place centrale dans l'économie arachidière (pour les marabouts wolof) et dans l'encadrement des populations dans les autres zones. Ils assuraient ainsi une continuité dans les procédures politiques. Leur comportement face à la fragile innovation /p. 247/ de la décolonisation devait nécessairement contribuer à circonscrire les enjeux politiques de la nouvelle séquence.

Intégration nationale et construction de l'État clientéliste

Le mouvement nationaliste qui prend en charge la construction de l'État-nation, se fixe, dès 1960 des priorités, la représentation politique de l'ensemble des communautés présentes dans le territoire sénégalais, la constitution d'un État puissant, réduisant la diversité culturelle, ethnique et religieuse pour rendre la société plus gouvernable. Le concept et la structuration de l'État, au cours de cette période ont été empruntés à l'idéologie européenne du 19^e siècle, avec comme support la modernisation et la construction de la nation. Une nation unitaire dont la réalisation s'effectue par la construction des appareils et institutions de l'État souverain. Cet emprunt est renforcé par les conditions constitutionnelles qui ont présidé au transfert du pouvoir (Lavroff 1976 ; Hesselting 1985). La caractéristique essentielle des procédures mises en place est qu'elles s'inscrivent dans un

continuum historique dont les animateurs se sont très tôt mobilisés pour défendre le *statu quo* colonial qui garantissait leurs intérêts et leur pouvoir. Au référendum de 1958, la démonstration de leur force imposa aux leaders politiques de faire campagne pour le *oui* (l'indépendance/association avec la France). Lors des discussions constitutionnelles, ils tentèrent en vain de faire prendre en considération leurs positions idéologiques et religieuses au cœur de la loi fondamentale de l'État à venir. Le triomphe de l'orientation laïque a été interprété comme un échec des marabouts. Mais par leur pression, ils se présentaient comme acteurs incontournables du champ politique, précisant ainsi les limites de la construction étatique et prêts à établir des règles du jeu que les porteurs du mouvement nationaliste ne pouvaient que respecter et quelquefois renforcer à leur insu.

Pour suivre, décrire et analyser le projet post-colonial, dans sa première phase, les années 1960-70, il est nécessaire d'en décrypter les logiques et d'apprécier leur impact sur une configuration politique économique et sociale qui est le produit de trajectoires historiques cumulées depuis la période coloniale. Le territoire sur lequel se sont inscrits les langages politiques, le jeu des acteurs, reste un espace colonial dont l'orientation atlantique fut renforcée par la centralité de la filière arachidière et la perte de l'hinterland économique après la dislocation de la fédération française de l'Afrique Occidentale. La nation a servi de mode de légitimation à la production d'un discours identitaire et à la fabrication d'institutions et d'appareils devant servir à sa réalisation. A. Diaw a bien cerné le bricolage idéologique qui est à la base du

travail de la logique unitaire dans le discours identitaire... (qui est) /p. 248/ d'une part, la continuité du processus historique dans lequel s'inscrit cette logique a été interrompu du dehors. La contradiction y est le fait d'un élément étranger : la colonisation. Donc l'unité qui transparait dans l'idée de nation est moins le fait de la réalité à laquelle elle renvoie que celui de son opposabilité à son contraire : la colonisation. D'autre part, si l'idée de nation porteuse d'unité est une donnée a priori, c'est à la seule condition qu'elle fonctionne comme projet dans une perspective constructiviste (Diaw 1990).

Et c'est celle-là même qui s'exprime dans l'État, le parti et les organisations de base pour mobiliser les communautés sénégalaises.

L'environnement institutionnel que le nouvel État mit en place autorise à affirmer que la continuité coloniale fut maintenue ; les formes anciennes et coloniales de pouvoir et de leadership se consolidèrent en s'investissant directement ou par clients interposés dans les nouveaux espaces d'autorité et d'influence aménagés en articulation avec une classe dirigeante en construction, maîtresse d'un centre, à l'écoute de périphéries réintroduites partiellement dans les processus de décisions et de gestion du politique. La coalition des *évolués* et des *originaires* s'érigea en groupe socio-professionnel stratégique dans la construction d'un État très fortement centralisé et doté d'une rationalité coloniale. L'ascendance de leur pouvoir fut couplée avec un renforcement et une extension des structures de l'État dont le développement est identifié au développement tout court. En corollaire, on assista à une démobilisation populaire liée à la reconnaissance des pôles ethniques et religieux dont la puissance a été renforcée par l'évolution des sociétés précoloniales et la politique coloniale. Le principe de la négociation et du "soutien mercenaire" devinrent les vecteurs structurants de la société post-coloniale. Cette dérive est ici illustrée par l'analyse des registres, administratif, du parti et des coopératives qui ont été les modes de mise en oeuvre du "socialisme" africain", idéologie proclamée du leadership sénégalais au moment de l'indépendance.

L'Administration a comme caractère dominant une extrême centralisation, fortement marquée par la tradition jacobine métropolitaine et le totalitarisme colonial. Aux cercles, subdivisions et cantons sont substitués des régions, préfectures, sous-préfectures et arrondissements, structures territoriales qui sont censées améliorer la proximité administration/administrés et favoriser la mobilisation et la participation des populations au service du développement L'article 19 de la constitution de 1960 proclamait "la libre administration des collectivités locales, de leurs compétences et de leurs ressources". En 1972, le Ministre de l'Intérieur /p. 249/ dressait le constat d'échec suivant, dans son exposé des motifs du projet de loi relatif aux communautés rurales :

il est apparu, au cours de ces dernières années — ceci du reste a été confirmé par les études du Bureau Organisation et Méthode (BOM) — que la participation au sein des structures administratives, ne concerne pas le monde rural et, partant n'intéresse qu'une infime minorité

de la population. Or, il n'est pas moins évident que l'action administrative, pour être pleinement efficace, doit nécessairement reposer sur une participation active et responsable de la population. Celle-ci est plus à même d'apprécier ses besoins et accepte plus facilement certaines contraintes si des structures de participation lui permettent d'en comprendre la nécessité (Collin 1972a).

Son insistance était encore plus nette au Conseil National de l'UPS :

la réforme de l'administration territoriale a pour objectif d'aménager de nouvelles structures et de promouvoir de nouvelles méthodes afin de créer les conditions d'une participation responsable de la population à l'action du gouvernement (Collin 1972b).

Comment en est-on arrivé à cette situation dénoncée par J. Collin ? L'une des causes réside, au moment du transfert du pouvoir, dans les modalités de fabrication de la haute administration sénégalaise. Le manque dramatique de cadres, associé aux habitudes coloniales de gouvernement par l'administration ont installé les instituteurs, fonctionnaires et syndicalistes à une place prépondérante. Quatre critères ont été fonctionnels dans les procédures de recrutement l'investissement dans le parti et l'alliance avec les pouvoirs traditionnels, l'expertise technique ou l'expérience professionnelle et les diplômes universitaires. Le choix d'envoyer des agents subalternes pour une formation additionnelle pour l'accès aux échelons supérieurs de l'administration fut lié à l'appartenance au parti dominant ou à ses organes périphériques. Cette procédure a été reconduite pour la production des cadres supérieurs de l'armée. On assista dès lors à une fusion quasi totale entre les instances politiques et administratives. Le parti se confondit ainsi avec l'État et l'appareil administratif. Son organisation fut calquée sur les structures de l'État et son accès aux populations déterminé par sa capacité à s'articuler aux formes locales du pouvoir et à négocier la participation et le soutien de ses principaux animateurs. La coïncidence parti / administration eut une incidence très grande dans les tentatives d'institutionnalisation des procédures politiques et sociales. Même si le BDS et ensuite l'UPS ont bâti leur hégémonie politique en s'appuyant sur les formes anciennes et locales du pouvoir, dès les années 50, leur leadership avait imaginé des procédures /p. 250/ pour avoir un accès direct aux populations. Le moteur essentiel de la construction de l'État intégral sénégalais est le mouvement coopératif dont les grandes lignes ont été fixées par la *circulaire* 32 du 31 mai 1962 conçue par le Président du Conseil Mamadou Dia. Création étatique, la coopérative avait vocation de mobiliser la population rurale et de réaliser le développement économique national et le socialisme africain, base doctrinaire du régime. La mise en place du réseau coopératif était la priorité nationale, pour les raisons suivantes : donner à l'État la possibilité de nationaliser le commerce de l'arachide pour obtenir le contrôle d'un secteur clef de l'économie, utiliser les circuits étatiques bien établis pour moderniser et diversifier l'économie rurale trop dépendante de la filière arachidière, enfin servir à maintenir le soutien politique des masses rurales par la distribution de patronage et bénéfices générés par l'arachide et, à long terme, faire évoluer les coopératives vers un statut multifonctionnel et multisectoriel, permettant ainsi une intégration économique et sociale avec la création d'unions de coopérateurs aux plans local, régional et national. Dans la première phase, l'État mit en place des organes annexes du mouvement coopératif, Animation Rurale, Centres d'Expansion rurale (CER) et Centres Régionaux d'Assistance au Développement (CRAD) pour aider à la réalisation des objectifs de la coopération. Ces structures devaient fournir l'assistance technique, vulgariser les nouvelles technologies et aider à l'organisation, la supervision et la formation des opérateurs. Leur dépérissement était envisagé car les promoteurs du socialisme africain considéraient que, plus que l'État et le secteur privé, les coopératives étaient la force économique et le moteur du développement rural.

Lorsque l'on analyse les objectifs visés et les résultats obtenus, on se rend compte que le mouvement coopératif dès ses origines, devait compter avec non seulement les résistances des patrons politiques de la société, mais aussi avec leur capacité à détourner à leur profit dès institutions susceptibles de les concurrencer. Les conflits d'orientation économique entre le Président Senghor et le Président du Conseil Mamadou Dia ne feront qu'accentuer cette dérive ; pour déboucher sur une capture totale, du mouvement coopératif par les détenteurs de légitimités traditionnelles, des

organismes annexes de la bureaucratie, à la chute de ce dernier en 1962¹². Concernant le premier objectif, la nationalisation des circuits du commerce de l'arachide, elle n'a pas seulement permis d'éliminer les usuriers, les Libanais et les firmes coloniales, résultat sur lequel on a beaucoup insisté, elle a aussi permis de tarir le site d'accumulation des traitants des quatre communes et villes escales, une accumulation indépendante du jeu politique, au profit de la bureaucratie. La maîtrise par l'État d'un secteur aussi stratégique dans l'économie nationale et les /p. 251/ vellétés de modernisation et de responsabilisation des masses rurales eurent des conséquences décisives dans la coalition des forces qui s'affrontèrent au sein de l'État et du parti lors du conflit Dia/Senghor.

Le mouvement coopératif connût un développement rapide entre 1960 et 1962, car pour les paysans le mouvement offrait des avantages certains par rapport à l'ancien système, avec l'obtention de la totalité du prix officiel, des ristournes et des crédits de soudure pour éviter le recours aux usuriers. Il y eut des résistances aux efforts de mise en place d'institutions modernes sur des principes égalitaires. À partir de 1963, les animateurs de cette résistance prirent définitivement le dessus. Le mouvement coopératif perdit ses dimensions, multifonctionnelles et multisectorielles pour se concentrer sur la filière arachidière, accroissant du même coup le rôle politique des leaders des confréries musulmanes. L'État se contenta de promouvoir ses programmes de modernisation agricole pour extraire un surplus de plus en plus important de l'économie rurale ; les politiciens locaux détournèrent les structures de la coopérative pour construire leur clientèle, en assurant à leurs partisans un accès facile et gratuit au crédit et autres ressources (Cruise O'Brien 1975 ; Schumacher 1975 ; Barker 1987) ; les notables ruraux en s'investissant directement (les Mbacké dans la région de Diourbel, les Niass, dans celui de Kaolack et les Diouf dans le Siin) ou par leurs clients (les Sy dans la région de Thiès) purent renforcer leur autorité et accroître leur prestige (Cruise O'Brien 1977 ; Copans 1980 ; Sy 1969). Quant aux paysans, à cause de l'incohérence de la politique agricole, ils développèrent une attitude opportuniste : supporter la coopérative lorsqu'ils peuvent y satisfaire leurs besoins ou s'en détourner dans le cas contraire devenant ainsi la masse de manœuvre de logiques mercenaires. Cette logique s'accrut d'autant plus que

les agents du CRAD acquièrent très vite une réputation de corrompus et de soumis aux désirs des politiciens puissants, des notabilités rurales et des chefs religieux cherchant à divertir à leurs propres profits, crédits et autres ressources des coopératives. Tout en étant en conflit avec les idéaux coopératifs, les CRAD, hautement politisés, permirent au parti dominant d'établir un formidable réseau de clientèle dans le monde rural (Gellar 1986 : 129).

La bureaucratie des CRAD, qui devait dépérir, s'était articulée aux réseaux politiques et confrériques pour se maintenir et former ensuite les cadres de la tutelle administrative, en se subordonnant les coopératives, à partir de 1964. À partir de cette date, même si les coopératives augmentent leur part dans la commercialisation de l'arachide, l'approche productiviste, la fermeture des sections de consommation et leur domination par /p. 252/ la gérontocratie mâle ou l'élite traditionnelle, à l'exclusion des femmes et des jeunes les réduisent à des sites de déploiement du clientélisme, de la corruption des lieux d'extorsion de ressources financières et de distribution de prébendes. La même dépendance vis-à-vis des intermédiaires et des banques coloniales fut en fait transférée vers l'État et sa bureaucratie. La pertinence des terroirs ethniques et religieux devint d'autant plus grande, qu'ils avaient élargi leur espace en s'introduisant dans les structures modernes.

Le développement de l'interventionnisme étatique et de la logique productiviste au détriment d'un développement rural intégré furent poussés jusqu'à leur terme par le rôle de financement des activités agricoles dévolu à la Banque Nationale de Développement du Sénégal (BNDS) et la création de l'Office National de Coopération et d'Assistance pour le Développement (ONCAD) en 1966. Celui-ci devait rationaliser et coordonner les opérations d'une variété d'agences gouvernementales concernées par la commercialisation des arachides. Dévoués aux logiques de pacification de la société rurale, ces deux organismes évoluèrent très vite en structures de patronage, politiquement efficaces, mais économiquement très peu viables (Caswell 1984).

À la fin des années 1960, l'échec de la gestion de la filière arachidière, l'impopularité croissante de l'ONCAD et du mouvement coopératif, associée aux changements fréquents de politique agricole, aux

¹² Sur la chute de M. Dia, se reporter à M.C. Diop & M. Diouf, (1990 : 33-35), M. Lo (1985) ; M. Dia (1985) et L. S. Senghor (1980).

retards dans la distribution des semences et intrants, à la corruption et aux méthodes de plus en plus brutales de recouvrement des dettes ajoutées à la réduction des crédits de soudure, entraînent, de la part du gouvernement la mise en œuvre de nouvelles politiques. Elles étaient d'autant plus urgentes que le mécontentement paysan se développait. Les péripéties du mouvement coopératif n'avaient résolu ni la question de la participation, ni celle de la mobilisation et de la responsabilisation de la paysannerie, encore moins l'emprise de l'État sur la société rurale toujours soumise au pouvoir traditionnel. Sa puissance s'était accrue, à cause de son investissement dans les secteurs modernes et de sa vocalisation du "malaise paysan". La solution envisagée fut la réforme de l'Administration locale et territoriale, qui complétait la loi sur le domaine national de 1964, mise en œuvre en 1972.

La réforme de l'administration locale et territoriale devait permettre l'association définitive de la paysannerie aux structures administratives et de participation selon la philosophie même de son auteur, le Ministre de l'Intérieur, Jean Collin. Elle reconnaissait l'échec de l'insertion des masses rurales dans les entreprises de développement dans lesquelles se jouent l'avenir de la société globale et l'hypertrophie bureaucratique en matière de politique agricole. Elle révèle aussi implicitement, les capacités /p. 253/ de manipulation du sommet par les autorités locales ; refus, distorsion ou oubli des directives du centre qui ne sont pas l'expression d'un refus de la modernisation et de l'innovation, mais s'inscrivent dans le décalage entre une rationalité exogène et imposée et les besoins et capacités des paysanneries. La réforme avait deux objectifs :

a) la déconcentration, qui n'a pas survécu à la démission de Senghor en 1980. De toute façon, même au cours de la dernière décennie au pouvoir de ce dernier, elle s'est surtout traduite par la mise en place de mécanismes et d'institutions qui n'ont pu jouer leur rôle à cause de la concentration des pouvoirs entre les mains du Président Aussi bien la Primature que l'Assemblée nationale, qui retrouve une partie de ses prérogatives, demeurent soumises et subordonnées à la Présidence. Le Président était resté plus que jamais le maître du jeu clientéliste et de patronage, celui qui alloue ressources et prestiges ;

b) la décentralisation est déjà envisagée par la loi sur le domaine national de 1964 (64-46 du 17 juin 1964). Cette réforme foncière crée un territoire national sur lequel les droits de propriété sont détenus par l'État, à l'exception de toute terre immatriculée. En invalidant l'ensemble des droits fonciers "coutumiers", elle cherche à gommer physiquement les terroirs. Elle se veut une réponse bureaucratique, du système central à une série de blocages au niveau local. Les sociétés hiérarchisées et les pays du *Ndiggël* purent détourner à leur profit ou empêcher son application alors que les sociétés égalitaires réagirent en exacerbant leurs réflexes ethniques et régionalistes. En effet la décentralisation visait à diffuser le modèle étatique d'intervention de l'administration centrale et à faire descendre jusqu'à la plus petite unité communautaire (le village) l'intervention administrative. La réforme foncière et administrative est complétée par une réforme sociale, le Code de la famille, adopté en 1972 par l'Assemblée Nationale pour accroître l'emprise de l'État au détriment des leaders locaux. Toutes ces mutations avaient pour but, non de faire participer mais de serrer le maillage administratif sur la société pour accroître l'efficacité de la politique de développement dont l'extension du domaine étatique était l'élément moteur. La communauté rurale, cellule de base de la nouvelle structure administrative est logée dans le système global de l'administration sénégalaise. Dans l'esprit des initiateurs, elle devait provoquer la rupture avec l'organisation coloniale (la division en cantons). Du gommage du terroir physique, on passe à l'effacement du terroir idéologique et des valeurs qui y sont accrochées. En effet, les articles 4 à 12 de la loi n° 72-25 du 19 avril 1972 relative aux communautés rurales, imposent des procédures démocratiques pour le choix des responsables et fixent leurs prérogatives. Ils sont responsables de la définition des modalités de tout droit d'usage sur les terres relevant /p. 254/ de leur compétence, exercent un droit de regard sur les décisions des agents de l'administration pour les allocations et dépenses budgétaires et donnent leur avis sur les projets de développement et l'exploitation des ressources naturelles.

La structure de l'organe dirigeant des communautés rurales¹³ exhibe le caractère équivoque de la réforme. Le conseil rural est en effet dirigé par un président qui opère sur deux registres : il est à la fois le mandant de sa collectivité et le représentant du pouvoir exécutif. La seconde fonction l'emporta sur la première, car aucune des compétences du Conseil rural n'est exécutoire avant l'avis favorable

¹³ Mon analyse de la réforme est redevable de cette étude très informée, de M. Magassouba (1984).

du sous-préfet qui est l'ordonnateur du budget de la communauté rurale. La position centrale de cet agent administratif illustre parfaitement la fonction de la communauté rurale, à savoir, servir de relais à l'encadrement administratif et aux services techniques. La réforme, qui crée le poste de sous-préfet, définit sa fonction : "...susciter et guider" la participation responsable des populations aux différentes actions de l'administration. Dans le souci d'une démocratisation (réelle ou feinte), le législateur avait frappé d'inéligibilité, au sein des conseils ruraux, les entrepreneurs, les agents de l'État, les concessionnaires. Le texte régleme aussi la présence des membres d'une même famille, qui est proscrite pour éviter l'hégémonie et l'intrusion de considérations liées à la parenté. La réforme n'a concerné la totalité du territoire sénégalais qu'en 1982. On peut donc en faire un bilan partiel et évaluer son impact. Elle a eu plus de conséquence sur les sociétés du bassin arachidier, fortement inscrites dans des relations économiques tournées vers la capitale et l'économie mondiale. Dans les zones périphériques, notamment la région du Fleuve Sénégal et la Casamance, la réforme n'a pas été acceptée à cause de son orientation intégrationniste.

Si l'on mesure les résultats au regard des objectifs fixés par la loi, on relève plusieurs problèmes. La décentralisation n'opère qu'au profit de l'État, en lui permettant une intervention au niveau de la plus petite unité d'organisation sociale. Si la déconcentration est réalisée sur le plan institutionnel, son efficacité est obturée par les relations de clientèle et de patronage dans lesquelles l'inscrivent nécessairement les membres de la haute administration, parce que l'État leur exige l'allégeance ou parce qu'ils veulent conserver leurs "sinécures". Cependant la caractéristique notable dans les communautés rurales est que leur fonctionnement n'est réel que dans le bassin arachidier où elles n'opèrent nullement en conformité avec le schéma réformateur. Les acteurs sociaux identifiés comme ceux jouant un rôle déterminant dans les nouveaux appareils illustrent parfaitement que la participation responsable ne profite qu'aux intermédiaires locaux. Les nouvelles structures ont permis à ceux-ci de /p. 255/ se conduire progressivement comme un groupe social autonome avec sa propre idéologie et stratégie à l'occasion des conflits pour assurer son hégémonie et maintenir les principes de négociation. Recours de la classe dirigeante centrale, il l'est aussi pour le paysan ordinaire. Le leadership local a pu ainsi, toutes les fois qu'il a été confronté à l'expansion étatique, élaborer des dispositifs de contournement ou de neutralisation, en mettant en avant l'idéologie communautaire dans l'organisation de leurs propres affaires.

Le souci du maintien de l'autonomie communautaire reste un trait dominant des terroirs, quelle qu'ait pu être la trajectoire prise¹⁴. Les sociétés sénégalaises donnent ainsi la preuve de leur capacité à absorber les valeurs modernisantes que l'État tente d'introduire en leur sein, et leur adaptabilité aux conditions changeantes de l'environnement sociopolitique. Leur leadership put ainsi se créer comme catégorie sociale de "courtiers politiques", comprenant les hiérarchies traditionnelles, les commerçants, les gros producteurs et les membres des lignages importants. Médiateurs de toute communication entre le sommet et la base, la dynamique de sauvegarde et d'extension de leurs intérêts, fonde leur démarche de sélection et de filtrage de toute information susceptible de remettre en cause le *statu quo* social. Cependant, si les sociétés wolof et celles concernées par l'économie arachidière ont pu évaluer toutes les tentatives d'intervention étatique et les mettre en échec, les populations périphériques ont ignoré les coopératives dont elles n'étaient pas partie prenante, résisté et contourné aussi bien la loi sur le domaine national, la réforme de l'administration locale et territoriale et le Code de la famille. Ce complexe modernisateur (les trois réformes) s'oppose à leurs modèles, modèle hiérarchique et inégalitaire des halpularen et soninké ou le modèle plural de représentations politiques et juridiques des Joola, ce qui ne pouvait déboucher que sur les irrédentismes. Le régionalisme qui se développe dans les mondes périphériques, l'affirmation d'expressions culturelles, politiques, religieuses hors de l'État et de ses appendices traditionnels, consacrent l'échec de l'intégration politique en milieu rural, car ce type de revendication a choisi ses cibles et un langage compréhensible qu'à celui-ci. C'est d'autant plus vrai que le groupe stratégique qui contrôle l'État les a modelées selon ses propres normes et sa propre rationalité. Pour les autres, la seule issue fut la revendication identitaire comme facteur de rupture et de contestation (Darbon 1988). Ces sociétés n'ayant pas accès à la protection islamique et étant exclues du processus de fusion et d'assimilation des groupes dominants — anciens / nouvelles élites — ont eu recours à l'ethnicité comme anticorps à

¹⁴ Voir les études monographiques de trois villages (Fuuta Tooro, Ñominka et Sereer du Mbayer), J. L. Balans, C. Coulon & I. M. Gastellu (1976).

la logique étatique. L'image de l'invasion par les nordistes devient une idéologie de repli sur soi. La recomposition de la mentalité unitaire s'opère non seulement /p. 256/ sur la base (et par stimulation) du régionalisme, traduction spatiale et économique du particularisme culturel, mais aussi sur la base de la marginalisation économique et de l'unification idéologique initiées par l'État post-colonial

D'une manière générale, le fait ethnique, tout en subissant les assauts de l'urbanisation et les divers procès d'assimilation, d'acculturation et de brassage culturel et social tendra à persister et à peser. Il est en effet réactivé par plusieurs facteurs ; les politiques d'aménagement économique fondées sur le développement régional inégal, et l'accès social et/ou ethnique discriminatoire du recrutement du personnel et des choix de localisation, la diversité des stratégies politiques comme moyens de pression et la persistance du clientélisme, patronage et clanisme dans l'allocation du pouvoir et des ressources, le développement des associations ethnocentées destinées à protéger ou à développer le patrimoine ethnique, l'hégémonie wolof/musulmane et son corollaire la résistance des périphéries et enfin la logique de l'intégration nationale qui passe toujours par la coercition et/ou la cooptation pour faire face à la fragmentation culturelle, ethnique, religieuse de l'espace national sénégalais.

En milieu urbain, les mêmes constatations peuvent être faites, l'impact de l'action étatique y a été beaucoup plus visible et la neutralisation, pacification sociale, plus difficile. L'État sénégalais n'a pas rompu avec le mode de gestion des citadins mis en œuvre durant la période coloniale, notamment en ce qui concerne les marginaux et le sous-prolétariat urbain. Par contre la mémoire syndicale des travailleurs et le rôle de leur leadership dans la mise en place du compromis post-colonial ont imprimé aux méthodes étatiques, une dynamique propre en milieu urbain. À cause de leur présence dans l'espace central du pouvoir, leur participation politique est beaucoup plus difficile à prévenir vu l'hétérogénéité sociale et la difficile désignation d'intercesseurs. Même dans le cas de Dakar où les *Lebu* ont pu s'imposer comme partenaires privilégiés de l'État, la logique de fragmentation de leur leadership n'a pas favorisé une maîtrise totale de l'espace politique.

Le détour pris par les logiques étatiques en milieu urbain s'est donc appuyé sur des tentatives d'institutionnalisation des groupes professionnels ou d'âge et d'affiliation des syndicats combinés à une violente politique répressive et de cooptation des segments dissidents de l'élite sociale. L'environnement qui a favorisé ce type de gestion est celui de la centralisation et du parti unique, mais aussi la politique économique de subvention à la consommation. Dans le cas de la centralisation, l'objectif poursuivi était le contrôle des institutions municipales et leur transformation en sites de patronage. Ce qui permet de soustraire la gestion urbaine aux élus et à la compétition politique et de laisser la classe dirigeante du /p. 257/ centre maîtresse de l'allocation des ressources financières et du pouvoir. Et en 1964, dans le cadre du renforcement du présidentielisme, la plupart des communes perdent les privilèges municipaux avec la mise en place de la tutelle, confiée au ministère de l'intérieur :

Les communes ont participé à la consolidation du fait étatique en utilisant leurs ressources pour la reproduction d'un système politique de type mercenaire. De la même manière que l'administration centrale s'est adaptée à la règle néo-patrimoniale qui structure l'État sénégalais, tous les pouvoirs périphériques (entreprises, sections du parti etc.) se sont adaptés aux exigences d'un tel système (Diop & Diouf 1990 : 32).

La logique de subordination qui est à la base de la tutelle et l'extrême politisation des institutions des mouvements de jeunes, de femmes ont provoqué leur discrédit ou leur léthargie. Les dynamiques urbaines trouvèrent ainsi des lieux d'expression dans des réseaux informels, ethniques, religieux au sein des unités résidentielles comme les quartiers ou de travail comme les usines, leur perméabilité aux logiques clientélistes empêchant toute expression politique autre que violente. Elle l'était d'autant plus que les partis politiques étaient bannis ou intégrés dans le parti dominant : seuls les syndicats d'étudiants, d'élèves et ceux des travailleurs purent perturber les logiques de constructions hégémoniques¹⁵.

Les graves crises sociales de 1963 à 1968 ont amené le régime de Senghor à renforcer sa politique répressive et à lancer une politique de contrôle des syndicats par leur association au régime. La crise de 1968/69 en montrant l'échec de l'intégration des segments les plus contestataires de l'élite allait

¹⁵ Se reporter aux articles de M. C. Diop et B. Diop dans ce volume.

déboucher sur une crise. Crise accentuée au cours des années 1970 par le "malaise paysan" et l'attitude de retrait/contestation inaugurée par le nouveau chef de la confrérie mouride Abdou Lahat Mbacké. La nouvelle conjoncture politique et les conséquences de la crise économique associées aux effets de la sécheresse furent décisives pour convaincre le régime d'aménager son système de domination. C'était d'autant plus nécessaire, qu'à la fin des années 60, une nouvelle génération d'universitaires, revendiquait une place dominante dans l'appareil d'État sur la base de son expertise technique. Ces intellectuels créèrent le Club Nation et Développement (mars 1969) et le Centre d'Études, de Recherches et d'Éducation Socialiste (août 1970), construisant une idéologie "technocratique" nationaliste contre "la politique politicienne", c'est à dire le clientélisme, base de la stabilité relative de la première décennie de l'indépendance (Fattou 1985). Les membres de ces organisations considéraient que le peuple n'avait pas la capacité de soutenir et d'élaborer un programme de modernisation ; ils disqualifiaient /p. 258/ ainsi les patrons des réseaux clientélistes (Club Nation et Développement 1972 : 23).

Le régime de Senghor, grâce à ce *brain storming* apporta plusieurs réponses pour résoudre la crise, au registre institutionnel, Politique et économique. Au plan institutionnel, la Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal (CNTS) affiliée au parti, par l'idéologie de la participation responsable, fut créée. Une restructuration de l'équipe dirigeante fut mise en œuvre avec la création d'un poste de Premier Ministre en 1970. La nomination d'Abdou Diouf à la primature changea profondément les procédures d'accès au gouvernement, de plus en plus liées à une expertise technique et favorisa un renouvellement progressif, par élargissement de ses bases de recrutement, du personnel politique. Ce nouveau segment s'investit en retour dans la politique locale, utilisant sa position dans l'appareil d'État pour se forger une clientèle. Cette nouvelle démarche politique coïncida avec la politique qui se voudrait nationaliste de soutien aux hommes d'affaires sénégalais (Senghor 1972 : 7172) et de sénégalisation des cadres dans les entreprises étrangères. Rocheteau décrit bien la nouvelle démarche en désignant "la coïncidence entre la superstructure gouvernementale et la technostructure industrielle. Au delà de ses interventions traditionnelles, l'État se trouve investi de la fonction d'entrepreneur" (Rocheteau 1982 : 375). Cette fonction s'est traduite par une intervention massive dans l'économie et le système bancaire. Plusieurs sociétés publiques et d'économie mixte furent mises en place et plusieurs institutions financières passèrent sous le contrôle de l'État pour faciliter l'accès au crédit de la "bourgeoisie nationale" à créer (Rocheteau 1982 : 368 ; Gautron 1979 : 54-55).

Selon S. Gellar, entre 1970 et 1975, 70 sociétés parapubliques furent constituées par l'État sénégalais. À la dernière date, elles représentaient 40 % du secteur moderne dont elles produisaient 40 % de la plus-value et employaient un tiers de la main d'œuvre (Gellar 1982 : 24). L'extension du domaine étatique dans l'économie a été facilitée par l'environnement international favorable aux deux principaux produits d'exportation, l'arachide et les phosphates dont les prix sur le marché mondial connaissaient une forte hausse. Face aux crises sociales, la multiplication des positions de patronage et de prédation devaient accentuer le quadrillage social par le parti grâce à l'élargissement des réseaux de clientèle. Les conditions économiques plus favorables incitèrent le Président Senghor à lancer une politique d'ouverture démocratique à partir de 1974. On ne peut en effet comprendre cette politique sans se référer à la nouvelle conjoncture économique, à ses effets sur la consolidation et l'élargissement des réseaux clientélistes. La déconcentration feinte du pouvoir, les discours sur la sénégalisation des cadres, la Cooptation de nouveaux segments /p. 259/ "technocrates" au sein de la classe dirigeante, la distribution de prébendes et de positions de prédation aux "hommes d'affaires", s'achevaient par la capture institutionnelle d'une partie de la classe moyenne intellectuelle et syndicale. D'abord avec la reconnaissance du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) qui se réclamait de "l'opposition constructive", ensuite avec la réforme constitutionnelle de 1976 qui établissait une démocratie tri-partisane ; l'UPS se mua en Parti Socialiste et un fragment du Parti Africain de l'Indépendance (PAI) est légalisé sous le label marxiste-léniniste¹⁶. En 1979, un quatrième parti conservateur, le Mouvement Républicain Sénégalais (MRS) fut reconnu.

Le multipartisme limité ne mit pas fin à la contestation de la classe moyenne qui rejetait la réforme constitutionnelle. La stabilité politique ne fut nullement rétablie. Les syndicats d'enseignants, d'étudiants maintinrent la pression ; avec la sécheresse, le malaise paysan se traduisit par une baisse de la production d'arachides et des difficultés grandissantes de recouvrement des dettes. Les conditions

¹⁶ Sur le multipartisme limité, se reporter à I. Fall (1977), D. Cruise O'Brien (1978), J. M. Nzouankeu (1984).

internes furent aggravées par les chocs pétroliers, la chute vertigineuse des prix de l'arachide et des phosphates sur le marché mondial. L'inflation, la baisse du revenu par tête d'habitant furent des signes évidents d'une très grave crise économique (Gellar 1982 : 45-66 ; Hesseling 1985 : 74). Le régime de Senghor essaya la solution de la diversification de ses sources de financement au niveau international, accroissant ainsi, aussi bien l'endettement interne qu'externe (Rocheteau 1982 : 369-77). À la fin des années 70, la dette s'élevait à plus d'un milliard de dollars et le service de la dette représentait 20 % des recettes d'exportation.

La situation économique désastreuse exigea du régime de Senghor, le recours à l'assistance économique du Fonds Monétaire International (FMI) en 1979, pour le refinancement de la dette. L'organisme international de financement recommanda l'adoption d'un Programme de Redressement Économique et Financier (PREF) qui consistait à la mise en œuvre d'une politique draconienne d'austérité. Le compromis post-colonial fondé sur l'extension du domaine étatique, le patronage et le "soutien mercenaire" faisait désormais face à des procédures technocratiques dont les animateurs présents dans les structures de l'État dès les années 70-74, pouvaient désormais s'appuyer sur des soutiens financiers internationaux pour parachever la mise à l'écart des ténors de la "politique politicienne", du moins selon leur programme. Dans ces conditions, le maître de la politique politicienne, le leader de la *success-story* politique sénégalaise (Cruise O'Brien 1978) dut céder la place. Il démissionna le 31 décembre 1980 (Diop et Diouf, 1990 : 69). Abdou Diouf, Premier Ministre depuis 1970, en conformité avec l'article 35 fut désigné président de la République. La "technocratie" parvenait au sommet de l'État Son /p. 260/ avènement correspond avec la mise sous tutelle économique du Sénégal par le FMI et la Banque Mondiale.

L'État "technocratique" : la mise sous ajustement structurel

La construction de l'État "technocratique" est très fortement liée à la mise en œuvre d'une nouvelle politique économique qui nécessitait l'arrivée au pouvoir d'un nouveau segment de la classe dirigeante, porteur de la nouvelle rationalité promue par le FMI et la Banque mondiale. Celle-ci allait commander les modalités de la construction hégémonique du nouveau président qui, bien que secrétaire général adjoint du Parti Socialiste, n'avait jamais pu y faire accepter un leadership incontestable. Le contexte très difficile de son avènement au pouvoir imposait une nouvelle démarche, la recherche d'une plus grande institutionnalisation des procédures politiques afin de mettre en œuvre, sans danger les politiques d'austérité indispensables à l'accès aux sources de financement.

Deux facteurs méritent d'être mentionnés très rapidement pour comprendre l'impact du nouvel environnement économique sur les stratégies politiques de restauration de l'hégémonie de la classe dirigeante. En effet l'analyse produite ici n'est pas centrée sur les politiques économiques ¹⁷. Il s'agit plutôt de mesurer leur impact sur les routines, règles implicites et explicites de l'exercice du pouvoir comme de la prévalence des formalités bureaucratiques qui avaient pour fonction de structurer la société sénégalaise. Les solutions technocratiques doivent servir, de manière délibérée, à contourner le champ politique. L'expertise technique est donc une nécessité dans la construction de la nouvelle classe dirigeante, du moins dans son renouvellement. Les animateurs fondent leur prétention à la direction du pays en discréditant l'État comme institution et en promouvant la privatisation comme la promesse de toutes les opportunités. Cette démarche a permis dans une large mesure la fragmentation entre "barons" et militants, "conservateurs" et "rénovateurs", qui est devenue l'axe de recomposition de l'élite dirigeante. Il doit être clairement entendu que les programmes d'ajustement structurel ne relèvent pas seulement de choix techniques pour la restauration du libre jeu des forces du marché sur la base d'avantages comparatifs, mais ils réordonnent la société selon des axes autres de construction de la nouvelle hégémonie, comme elle a du reste informé les luttes sociales. C'est cette logique sous-jacente que nous voulons analyser pour suivre les deux principales étapes de ce processus et expliquer pourquoi le nouveau régime s'est attaqué à des réformes de tous les secteurs, à l'exclusion des réseaux clientélistes dans le monde rural.

¹⁷ Le chapitre rédigé par F. Boye en traite largement dans ce volume.

/p. 261/

La succession : le changement dans la continuité (1981 -1983)

Abdou Diouf accède au pouvoir comme successeur désigné par l'ancien Chef de l'État. Selon l'article 35 qui l'a promu Président de la République du Sénégal, il devait, terminer le mandat de son prédécesseur. Il avait donc de deux années pour imprimer son empreinte et asseoir son ascendant sur les appareils d'État. Pour le parti, son grand défi était de le contrôler, ce qu'il n'était jamais parvenu à faire en dix ans. Cependant, en tant qu'héritier désigné, son action était limitée par la nécessité du maintien d'une certaine continuité avec la politique antérieure. Cette oscillation entre les deux pôles du changement et de la continuité, est rythmée par les facteurs déterminants d'un contexte social, politique et économique en dégradation constante. Dès le départ, il est en butte à la contestation du choix qui a porté sur lui, animée par certains segments de son parti et par les formations d'opposition légales ou illégales.

Ce contexte est celui de la crise générée par la grève des enseignants du Syndicat Unique et Démocratique des Enseignants du Sénégal (SUDES) en mai 1980¹⁸ avec le mot d'ordre de boycott des examens qui entraîna des perturbations durables dans le système scolaire sénégalais ; il s'agit aussi des manifestations politiques des formations clandestines et du "renouveau" islamique, mais surtout des contraintes économiques et sociales liées aux effets du programme de stabilisation (1978-79) et du plan de redressement économique et financier (1980-85). Politiques qui avaient des conséquences sur les recrutements dans la fonction publique, sur les sociétés publiques et parapubliques, la politique des prix, toutes choses qui, auparavant, donnaient lieu à des considérations clientélistes.

Dès son installation comme Premier ministre, en 1970, Abdou Diouf était parvenu, progressivement à minimiser l'expertise politique au profit de l'expertise technocratique dans le choix des ministres et des hauts fonctionnaires de l'administration. Cette mutation a eu, comme nous l'avons mentionné des conséquences dans la composition de la direction nationale et locale au sein du parti. On accédait de moins en moins aux fonctions gouvernementales par là filière du parti ; par contre les premières facilitaient les "parachutages" dans les sections locales du parti. Cela eut comme conséquences, la léthargie ou l'accentuation des querelles de tendances, alimentant souvent les désertions vers le PDS notamment ; cette situation, attribuée à Abdou Diouf explique largement les violentes critiques dont il fut l'objet de la part des militants et dirigeants du PS. La difficile implantation de Diouf dans le parti, avant le départ de Senghor s'explique aussi par la confrontation qu'il avait engagée avec Babacar Bâ de 1971 à 1978 et dont il sortit victorieux. Confrontation qui a été interprétée comme la lutte entre les segments politique (Babacar /p. 262/ Bâ) et "technocratique" (A. Diouf) au sein du régime senghorien (Diop et Diouf 1990 : 88-93). Le départ du premier du gouvernement affirma la force croissante du second à la tête du gouvernement et de l'administration. Cette maîtrise des deux principales structures de l'État, Diouf les utilisa pour consolider son contrôle, en tenant en compte les limites imposées par la succession. Confiant à Habib Thiam et Jean Collin, la gestion des éléments de continuité, Abdou Diouf, utilisant l'image construite de sa personne "honnête et polie" et de sa personnalité de "technocrate hors pair et travailleur", introduisit des réformes destinées à prévenir toute action oppositionnelle de son parti. Tout en reconduisant la stratégie de la stabilité politique par le maintien au Bureau Politique de tous les chefs historiques du PS, à la réunion du 14 janvier 1981, il décida l'abolition de la *loi des quatre courants*, l'instauration du multipartisme intégral et de la liberté de la presse. Dans le même mouvement consistant à apaiser et absorber l'opposition des classes moyennes, dans le carcan institutionnel, il convoqua les États généraux de l'Éducation et de la Formation.

Ils avaient pour fonction de désamorcer le potentiel critique des enseignants qui étaient les principaux animateurs des organisations marxistes et syndicales les plus combatives. En organisant les États Généraux, sur la base d'une démocratie consensuelle, Diouf s'attaquait au secteur qui a été à la source de tous les problèmes sociaux et politiques au cours de la dernière décennie du pouvoir senghorien. En désamorçant leur potentiel critique, il introduisait au sein des organisations syndicales des enseignants les germes de la fragmentation. Pour parachever cette oeuvre et neutraliser l'autre fraction qui anime la contestation dans le secteur de l'éducation, le nouveau gouvernement mit en

¹⁸ Voir les analyses d'Abdou Sylla (1982, 1988) et sa contribution dans le présent ouvrage.

place des mécanismes pour résorber le chômage des diplômés de l'enseignement supérieur en février 1981 (Diop et Diouf, 1990 : 187-196).

L'idéologie consensuelle qui soutient les premières opérations politiques du nouveau président est contenue dans l'expression de "sursaut national" utilisée dans le discours d'investiture du 1^{er} janvier 1981 (Diouf s.d ; 12). Le sursaut national est un appel au consensus pour la bataille du développement (Diop et Diouf, 1990 : 251-281). L'intérêt de cet appel est qu'il rompt avec le discours fondé sur l'exclusion des non-PS, reprend le matériel idéologique de base de la construction nationale tout en ouvrant les portes du pouvoir à l'aile opportuniste de la petite bourgeoisie pour la constitution d'un nouveau segment de la classe politique, distinct des membres du Parti Socialiste. Abdou Diouf a pu ainsi, s'aménager un espace de légitimation, en dehors de l'héritage senghorien, sans en mettre en danger les acquis. L'élargissement de la base du régime à laquelle il procédait restait cependant centré exclusivement sur sa personne. Il entretenait de ce fait la fable d'une déconnection par /p. 263/ rapport à la logique clientéliste et discriminatoire de son parti. Et c'est dans cette césure provoquée par son discours que les groupes de soutien à l'action du président s'engouffrèrent, en procédant à une critique du parti, fragilisant sa base et sa direction. Fragilisation qui était la condition de l'alignement du parti, derrière Abdou Diouf, au cours de la période transitoire. En même temps la mise en place de factions "dioufistes" engageait le parti dans des procédures de fragmentation propices à sa mise au pas. Ces dispositifs furent complétés par la loi sur l'enrichissement illicite, épée de Damoclès suspendue au-dessus de la tête des leaders du PS, et les discours sur la moralisation de la vie publique, destinés à la mobilisation populaire.

En jouant sur plusieurs registres, le nouveau président et ses partisans purent ainsi arriver sans encombre aux élections de février 1983. Il s'appuya sur les groupes de soutien et parvint à dissocier sa campagne électorale de celle de son parti. Il eut recours aux réseaux clientélistes confrériques et aux leaders ethniques laissés en héritage par Senghor pour drainer le soutien des sociétés rurales. Il y arriva d'autant plus qu'il mit à contribution sa qualité de musulman et son action reconnue au sein de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI). En prenant la décision d'éponger les dettes paysannes, Diouf prenait pied de manière encore plus solide dans le territoire clientéliste senghorien avec ses propres représentations symboliques et son propre répertoire. Parallèlement les groupes de soutien, dont les plus importants sont le Comité de Soutien à l'Action du Président Abdou Diouf (COSAPAD) et le Groupe de Rencontres et d'Échanges pour un Sénégal Nouveau (GRESEN), nés dans le contexte des élections de février 1983, contribuèrent à la diffusion de l'idéologie de l'appareil d'État et de celle de la gestion de l'après Senghor. Ils avaient pour fonction, d'une part, le contrôle d'une fraction de l'intelligentsia et, d'autre part, s'offraient comme formules de rechange pour la constitution de nouveaux réseaux clientélistes. La construction de l'hégémonie de Diouf, dans la phase transitoire a, comme nous avons essayé de le montrer, emprunté des logiques susceptibles de fragmenter l'ensemble des pôles de pouvoir et/ou de contestation capables de mettre en danger la survie du système politique édifié par le parti de Senghor. Les aménagements introduits n'ont pas remis en cause la configuration post-coloniale sénégalaise dont la base islamo-wolof est restée intacte. Ainsi les procédures de manipulation et d'utilisation des appareils répressifs, de corruption ont opéré pour fausser totalement la consultation électorale de 1983. Désormais nanti d'un mandat présidentiel acquis par le suffrage universel, Abdou Diouf pouvait consolider sa suprématie et imprimer à son action un cachet beaucoup plus personnel.

/p. 264/

La mise en place du système Diouf : la centralisation du pouvoir

La consolidation du système Diouf s'est effectuée par le recours à des procédures "technocratiques" au niveau de la gestion économique, à des réaménagements constants au niveau du Parti socialiste et à une gestion musclée de l'opposition. Cette consolidation ne s'est pas réalisée sans heurts aussi bien au sein du parti au pouvoir que de l'opposition et de la population dans son ensemble. Elle a créé un nouvel environnement politique, économique, social et culturel qui a favorisé des expressions non institutionnalisées dans la configuration politique post-coloniale.

Le centre de cette stratégie fut le Secrétariat Général de la Présidence de la République qui s'érigera en Direction administrative et politique du pays. Cette centralisation a été rendue possible par l'élimination des compagnons politiques de Senghor, cédant leur place aux "technocrates", la mise en ordre de la CNTS par la promotion d'un nouveau leadership avec les animateurs du *Renouveau Syndical* et la réactivation des comités d'entreprises (Diop et Diouf 1990 : 115-31) Elle a aussi été favorisée par les nouvelles politiques économiques sous la dictée du FMI et de la Banque Mondiale et sous la direction du ministre de l'Économie et des Finances Mamoudou Touré. La politique libérale mise en œuvre, en diminuant les sinécures et les dépenses de légitimation, en concentrant les ressources à la Présidence de la République, favorisait l'émergence d'une nouvelle configuration politique. Elle provoquait en même temps les crises les plus violentes qui ont secoué l'État.

En effet, dans les nouvelles politiques, le désengagement de l'État au profit du secteur privé n'est pas seulement en jeu. Plusieurs facteurs sont des indices de la clôture définitive du compromis post-colonial sur lequel s'était édifié le système politique clientéliste sénégalais. L'épuisement du compromis met en évidence le problème de répartitions de revenus et de pouvoirs entre les groupes sociaux. Problème dévoilé aujourd'hui par les politiques de dégraissage de la fonction publique réduisant à néant la classe des fonctionnaires, qui fut le principal élément de la stabilisation sociale. De plus l'augmentation des arriérés de la dette et les négociations permanentes de rééchelonnement de celle-ci limitent de manière drastique tout recours à l'initiative nationale. Dans de telles conditions, on ne peut en effet mener une politique d'épargne conséquente. Cependant, au-delà de leurs aspects purement économiques, les nouvelles politiques dictées par le FMI et la Banque Mondiale ont des conséquences politiques et sociales sur les jeux clientélistes.

Plusieurs auteurs ont montré, pour l'Afrique en général, que les nouvelles politiques reposent sur l'idée qu'une analyse, dans la longue durée, /p. 265/ démontre que la médiocrité de l'accumulation et la faiblesse de la productivité des économies africaines, ne sont pas le résultat d'une quelconque détérioration des termes de l'échange ou des effets de l'intégration subordonnée dans l'ordre économique mondiale, mais tout simplement de l'absence de surexploitation de leurs subordonnés par les dominants africains (Cooper 1981 ; Bayart 1989 : 320-21). À partir de cette analyse, les experts du FMI/Banque Mondiale et leurs clients locaux ne se sont fixés qu'un seul but résorber l'excès de demande interne (L'Héritier, 1986 et Duruflé, 1988). Ils tentent, dans une certaine mesure, de contrôler les circuits de financement intérieurs ayant permis l'organisation de ce que J. F. Bayart désigne sous le vocable "d'économie du ventre"¹⁹. La nécessité de dégager des ressources internes afin de rembourser les dettes, tout en libéralisant l'économie pour offrir des conditions les plus favorables possibles aux investisseurs locaux et étrangers, contraignit le gouvernement à mener une politique d'intensification de la fiscalité. Celle-ci devenait inévitable à partir du moment où les prévisions de recettes sont constamment insuffisantes pour faire face aux dépenses de fonctionnement et aux services de la dette. Droits de douanes, taxe sur la consommation, augmentation sur les timbres fiscaux, paiement de droits et retenues diverses sur les sommes dues aux particuliers ou sociétés par le Trésor Public, ponction accrue sur la paysannerie (par la baisse constante du prix au producteur depuis les émeutes de 1988), élargissement de l'assiette fiscale, deviennent les éléments d'une détérioration des conditions de vie et du pouvoir d'achat des travailleurs²⁰. C'est pourquoi on parle depuis quelques années des coûts sociaux de l'ajustement et de la nécessité d'en épargner les couches les plus démunies. L'ajustement entraîne une répartition régressive des revenus et des salaires ; les plus faibles et les moins intégrés dans les réseaux clientélistes supportent la majeure partie du poids. L'État sénégalais peut difficilement affronter directement ses principaux relais qui ont participé à l'effondrement de l'économie. C'est dans la manière dont les réorganisations économiques et leur

¹⁹ Selon cet auteur, "l'économie du ventre" est caractérisée par la "prédation, le faible développement des forces productives, la généralisation des prébendes et la dissipation des surplus dans les dépenses somptuaires et ostentatoires". [Bayart 1989 : 320-30].

²⁰ IRPP (Impôt sur les revenus des personnes physiques) et le complément de la taxe 5 % instaurée en octobre 1990 comme la réduction de 40 % des budgets des Ministères et Services publics à la même date sur la base d'une directive présidentielle (après le vote du budget par l'Assemblée Nationale) démontre la centralité de la recherche de ressources, dans les circonstances actuelles. La taxe de 5 % sur IRPP a été supprimée en novembre 1990. (*Le Soleil*, 26 novembre 1990 : 2).

impact sur les règles d'incorporation dans le système politique entraînent ou non des mutations que se mesure la mise en place du pouvoir du nouveau président.

Deux secteurs semblent avoir échappé à cette vaste réorganisation des configurations politiques, économiques et sociales, à savoir : le leadership religieux et ethnique dont le rôle est crucial dans la nouvelle alliance. Dans le premier registre, il est difficile de suivre véritablement la politique du nouveau pouvoir, si l'on ne comprend pas que le maintien des marabouts par exemple dans l'alliance ne signifie nullement la tentation de les fixer définitivement dans la coalition, par leur capture dans les réseaux économiques modernes. En 1983, en contradiction avec sa politique /p. 266/ économique, le gouvernement décida une hausse très importante des prix au producteur de l'arachide. En prix constant, le nouveau prix proposé atteint le niveau des prix de la mi-1960. Cette hausse était si liée à la préparation des élections de 1983 que dès 1984, après leur victoire, la direction du PS procéda à une baisse des prix aux producteurs, baisse occasionnée par la situation sur le marché mondial (Barker 1987 : 10). Ce qui est en cause ici n'est nullement le fait que cette manière de procéder pourrait être taxée d'opportuniste, mais qu'elle révèle certainement le degré d'assimilation entre les différents fractions de la classe dirigeante. Même s'il est encore difficile d'analyser très méthodiquement l'évolution qui se dessine, dans le milieu rural, depuis le malaise paysan et les cycles de sécheresses des années 70, il est tout à fait certain, que les marabouts tendent de plus en plus à privilégier des activités économiques urbaines au détriment de leurs activités agricoles, qui elles aussi se modernisent.

L'orientation vers les activités modernes et la modernisation des structures et des formes par lesquelles s'exprime sa puissance (ouverture de comptes bancaires pour les mosquées en construction, réception des dons en argent des États arabes, création d'imprimeries, de bibliothèques d'écoles etc.) sont des données nouvelles. Ces facteurs imposent, une adaptation des réseaux clientélistes, sur des bases nouvelles. En effet la crise de l'économie arachidière et du mode de vie fonctionnaire fournit à l'élite moderne, pour la première fois, une certaine ascendance sur l'élite maraboutique. La recherche d'une efficacité technocratique, la réduction des dépenses de légitimité et la capacité de l'État à jouer sur la dynamique de segmentation des familles islamiques dirigeantes les entraînent désormais, non au soutien, mais de plus en plus fréquemment, à l'intervention politique directe. Plusieurs exemples peuvent être cités entre 1983 et 1988 : des *ndiggël* à la constitution de mouvement pour la réélection du président sortant, en passant par la lutte de certains marabouts pour le contrôle des sections locales et surtout urbaines du Parti socialiste (par exemple le cas de Serigne Mamoune Niass à Kaolack). Ces indices procèdent du travail d'assimilation réciproque entre deux "blocs" de l'élite de la coalition au pouvoir et l'acceptation progressive par les marabouts, non plus d'une position de relais et d'intermédiaires, mais de courtiers politiques. Leur capture, celle des branches cadettes notamment, est liée à leur insertion dans le secteur moderne dont l'État reste le maître du jeu. Quel sera l'avenir de telles relations ? Assistera-t-on à une assimilation totale et la consommation de la rupture entre les paysanneries et les leaders maraboutiques ou autre, produite par des trajectoires historiques dont les modèles semblent s'épuiser face aux nouvelles dynamiques impulsées par la libéralisation économique mais aussi politique ? /p. 267/ En tout cas, la réduction des espaces d'autonomie des marabouts, une légitimité perçue comme de plus en plus douteuse sont des indices d'une recomposition des réseaux senghoriens. Les crises en Casamance et au Fleuve où les nouveaux courtiers n'arrivent pas à s'enraciner sont l'illustration de cette nouvelle dynamique ; elle résulte de la démarche "dioufiste" : une logique de segmentation dont l'efficacité se mesure dans la subordination des factions constituées en un centre unique : le Secrétariat Général puis la direction du cabinet de la Présidence de la République. On prendra ici pour illustration les effets de cette dynamique sur le parti au pouvoir et l'administration entre 1983 et 1988.

Après sa victoire aux élections présidentielles et celle de son parti aux législatives, Abdou Diouf commença véritablement à mettre en place son propre dispositif de contrôle des appareils d'État et du parti. Sa première décision fut la suppression de la fonction de Premier Ministre dont les principales attributions sont confiées au Secrétariat Général de la Présidence. Cette décision se combine avec la mise à l'écart des barons et la désignation des personnalités non-PS au gouvernement. Dès 1984, en posant les questions de l'évolution du PS dans les termes de rénovation et d'ouverture, Diouf se donnait les moyens de fournir des gages aux nouveaux militants, tout en exigeant des groupes de soutien, la reconnaissance de la primauté du PS dans la société sénégalaise. En janvier 1984, dans son rapport de politique générale, le Président Diouf, tente de convaincre ses camarades de parti

(qu')il n'est pas possible... il n'est pas concevable qu'une formation politique, fût-elle majoritaire, puisse, à quelque niveau que ce soit, s'orienter vers une conception exclusiviste de l'avenir du Sénégal, en considérant que c'est en son sein, et en son sein seulement que tout doit être accompli. Nous, socialistes sénégalais, avons toujours estimé, ne pas avoir l'exclusivité du patriotisme et du nationalisme. Étant et demeurant nous-mêmes, c'est-à-dire profondément sénégalais, nous devons faire preuve d'ouverture d'esprit, dans la réflexion, de générosité dans l'action, et accepter, en conséquence la main tendue de l'autre, lorsque ce geste doit contribuer au raffermissement de l'unité et de solidarité nationales (Diouf 1984 : 20).

Le sursaut national, dans le contexte de l'après élection 1983, n'a plus la même signification. Il ne peut plus être rapporté à des groupes politiques, mais aux cadres qui voudraient bien rejoindre le PS. Supporter Diouf vaudrait bien une carte du PS (*Le Soleil*, 19 avril 1985 : 4). "L'ouverture mais dans la fermeté" porta ses fruits avec l'adhésion au PS des principaux leaders du COSAPAD et du GRESEN.

/p. 268/

Cette adhésion et la présence de ministres non-PS entraînent l'émergence d'une nouvelle filière clientéliste au sein de l'État, provoquant des conflits avec les filières classiques de recrutement de la clientèle du régime. Beaucoup d'analystes de la scène politique sénégalaise de 1983 à 88, lisent les conflits politiques à travers le prisme des contradictions entre le groupe Politicien et le clan dioufiste du régime. Selon certains d'entre eux, elles refléteraient la difficile maîtrise du parti par le nouveau président et la résistance du PS au projet politique consensuel de celui-ci.

En fait Diouf et Collin sont restés maîtres de ce jeu organisationnel qui a structuré tout au long de cette période le PS. En s'imposant comme l'instance arbitrale dans tous les conflits, ils ont pu, en douceur, "désenghoriser" le parti, placer leurs hommes de confiance, tout en leur gardant la bride au cou. Jean Collin complétait le dispositif en encourageant la création d'associations de soutien, à son action, doublure des organisations de soutien, mais cette fois-ci à l'intérieur du parti, tout en les constituant comme une force essentielle dans la structure administrative. La même logique de destructuration fut utilisée pour capturer la CNTS et lui faire jouer un rôle de soupape de sécurité. Lorsque Diouf arrive au pouvoir, la CNTS est évidemment secouée par la lutte pour le pouvoir entre la tendance "conservatrice" de Babacar Diagne et le Renouveau Syndical de Madia Diop. En soutenant ce dernier, contre son ancien ministre, et en demandant la réactivation des comités d'entreprises pour contenir les dérapages des animateurs du renouveau, Diouf parvenait à utiliser le verbiage "révolutionnaire" de Madia Diop comme exutoire des frustrations et sacrifices imposés par les politiques d'ajustement structurel. L'équilibre instable de la politique syndicale du leader du Renouveau Syndical est le versant "travailleur" de la prise de pouvoir par la technocratie. En effet, il ne s'agit plus uniquement d'échanges de service et rémunérations, il s'agit aussi de pouvoir maintenir "les masses ouvrières" dans la CNTS pour demeurer un partenaire privilégié face à la poussée autonomiste de fractions dissidentes de la centrale ou de nouvelles organisations professionnelles. L'oscillation de Madia Diop entre le "pôle" gouvernemental et le "pôle" ouvrier lui permet de survivre politiquement dans les périodes les plus troubles depuis 1983, surtout en 1988, alors que le pôle non-PS au sein du gouvernement qui essaya pendant quatre années d'offrir une autre alternative clientéliste fut éliminé après les violentes émeutes de février-mars 1988.

L'expertise administrative et l'approche technocratique ont été soutenues par les interventions permanentes du Secrétariat Général de la Présidence de la République. Cette structure, devenue la matrice référentielle de l'organisation politique, administrative et économique du Sénégal, ayant échappé au tarissement des ressources financières des /p. 269/ organismes de patronage, est aussi l'entrepôt unique de l'essentiel de l'économie de prébendes. Combinée à une très grande concentration du pouvoir qui a considérablement amoindri la fonction et les compétences ministérielles, au profit de cellules techniques totalement indépendantes, la Direction administrative et politique de l'État devient l'ultime recours, l'instance arbitrale en dernier recours. Ayant eu la capacité de collecter l'information à cause de son contrôle sur l'ensemble des sources de renseignements, Diouf et Collin parviennent à entamer l'homogénéité de la haute administration dont une partie de plus en plus important acquiert une certaine autonomie au sein du jeu politique ; il est soutenu de l'extérieur par les organismes de financement internationaux. Là aussi, la dépendance vis-à-vis de la cellule présidentielle se renforce.

La démarche politique de Diouf, malgré son aspect heurté, caractérisée parfois d'hésitante est, paradoxalement et dans un contexte multipartisan, parvenue à réaliser le rêve du parti unique au moment de l'indépendance. Par sa gestion exclusivement administrative et juridique, par l'utilisation massive de la répression, de la coercition, il est arrivé à établir un cumul d'autorité au service de la Présidence de la République. La faiblesse de l'institutionnalisation de la démocratie multipartisane, la subordination des assemblées élues, y compris l'Assemblée Nationale à la dictature des décisions "technocratiques", l'instabilité des directions administratives ou économiques, comme le caractère conjoncturel des modalités de recrutement de ses membres accentuent la confusion des pouvoirs. L'extraordinaire prégnance des luttes factionnelles, pour le contrôle des sites de patronage encore existants (présidence, Assemblée Nationale, mairies) instaure l'économie de la violence dans le contrôle des structures du parti dominant au niveau local et régional. La gestion politique de l'ensemble des secteurs donne fondamentalement à la Constitution, du moins aux différentes constitutions leur signification : circonscrire l'espace du pouvoir et fortifier l'exécutif.

Bien sûr, le processus que nous venons d'esquisser ne s'est pas réalisé sans difficulté. La construction de la suprématie présidentielle et d'une démocratie de courtiers politiques, dans la tradition originelle des groupes de soutien, fut perturbée par de violentes crises et une gestion non moins violente de la part de l'État. Les crises semblent éclater dès les élections de 1983. Du moins Babacar Sine fait observer :

Aujourd'hui, le temps de l'état de grâce est révolu, il a duré deux ans, entre janvier 1981 et août 1983. Désormais, s'instaure entre le Président et le peuple une nouvelle relation de vérité. Cette relation de vérité mérite d'être approfondie, car elle conditionne tout le processus d'adhésion du peuple sénégalais aux faits et gestes du chef /p. 270/ de l'État et de son gouvernement... Encore faut-il que les efforts accomplis soient répercutés dans l'opinion publique nationale... C'est là, à notre avis, tout le nœud du problème : rendre l'action présidentielle correctement appréhendée, perçue, comprise et assimilée par un peuple qui a déjà opéré son choix électoral massif en sa faveur mais qui attend d'être convaincu de la pertinence de la politique menée par le chef de l'État (Sine 1984).

Après 1988, les mêmes voix s'élèveront pour poser le même diagnostic et proposer des solutions ou condamner les pratiques d'une "certaine opposition" et d'une "certaine presse", illustrant ainsi l'échec de l'institutionnalisation des pratiques démocratiques et le maintien de la culture de parti unique et de nouvelles logiques clientélistes. Finalement, on peut se demander si la prétention technocratique n'a pas seulement servi à fournir à la nouvelle classe dirigeante, les moyens d'opérer en douceur à la critique et à la mise hors circuit de la configuration politique lentement édifiée par Senghor et ses principaux collaborateurs. La réorganisation politique qui s'est effectuée fut fondée sur un nouveau discours et un nouveau mode d'intervention politique qui ont constamment sollicité l'idéologie et l'expertise technocratiques. Elles étaient dans l'air du temps et s'imposaient comme les armes les plus affûtées de la critique de l'ère senghorienne. Aujourd'hui l'échec politique des procédures technocratiques comme la perduration des crises du *Sopi*, l'échec de la restauration des équilibres macro-économiques, en l'absence d'une alternative démocratique, débouchent sur des confrontations de plus en plus violentes à l'intérieur du PS et entre le régime et l'opposition. À la gestion musclée du politique s'oppose le pouvoir de la rue. Et dans celui-ci, le *Sopi* politique (celui des partis d'opposition) et le *Sopi* sociologique (celui du *Set Setal*) (dont la fusion avait acculé le pouvoir politique à des concessions, après les émeutes de 1988), semblent se dissocier de plus en plus.

Conclusion

La construction de l'hégémonie de la nouvelle classe dirigeante ne s'est pas faite sans crises, parfois très violentes. La recomposition des réseaux de clientèle, n'a pas eu, comme nous avons essayé de le montrer, une très grande incidence en milieu rural, sauf dans des zones comme la Casamance et la région du Fleuve Sénégal. Deux conclusions peuvent être tirées de la localisation des crises. En premier lieu, dans les années 1980, la matrice référentielle, qui fut à la base du compromis post-colonial, les pays du *ndiggël* et le modèle islamo-wolof, est en voie d'épuisement. La cause essentielle en est la crise de l'économie arachidière, la /p. 271/ suppression et/ou la crise des organismes de

patronage (ONCAD, les coopératives) et l'introduction des marabouts dans le secteur moderne de l'économie urbaine. Le déplacement des lieux de pouvoir et l'efficacité des langages du terroir dans le site du pouvoir central somment la classe dirigeante de reformuler les principes d'organisation des réseaux clientélistes. En second lieu, l'approche technocratique inaugurée par la nouvelle classe politique, en éliminant les patrons des réseaux clientélistes et en exagérant les solutions techniques, a aménagé un espace de déploiement d'initiatives individuelles et de fabrication idéologique, dans lequel se sont engouffrés les jeunes, les femmes, mais aussi les marabouts pris au piège des crédits bancaires. Même si l'on constate une très grande stabilité de la coalition politique clientéliste, son maillage n'est plus très serré. Il s'est d'autant plus distendu que la "démocratie des lettrés" qui se met en place avec le multipartisme intégral, introduit des dissonances, notamment avec l'apparition de la presse dite indépendante, porteuse d'informations déstabilisatrices des régimes de vérité incontestables que l'État a toujours imposés, après s'être érigé en source unique d'émission. Les graves distorsions entre les enjeux du pouvoir, la logique d'assimilation des pouvoirs dans la trajectoire historique des sociétés sénégalaises permettent de situer les deux grandes secousses de la décennie.

La localisation des crises dans la ville informe aussi que la violence politique identifiée au *Sopi* (changement) est une figure de l'échec de l'institutionnalisation des pratiques politiques. Elle est aussi le signe de la brutale intrusion des exclus (les jeunes et les chômeurs) dans un espace qui leur était interdit par les principes précoloniaux et coloniaux. Il me semble tout à fait clair que les interstices qui ont favorisé l'épanouissement des organisations autonomes (regroupements de femmes et de jeunes pour la production en milieu rural), comme les associations culturelles et sportives, dans les villes, en dehors des structures institutionnalisées, sont une illustration de la difficile adaptation des réseaux clientélistes, dans un contexte d'ajustement structurel et d'exacerbation des luttes partisans à l'intérieur du Parti Socialiste Sénégalais.

La crise du modèle post-colonial a ainsi été accentuée par les logiques technocratiques, qui auraient dû servir à la construction d'une nouvelle configuration politique. En entrecroisant les lieux du pouvoir par une centralisation extrême et une fragilisation des organes annexes de la coalition qu'elle dirige, la technocratie a ouvert un champ à la contestation. La classe - tampon qui lui a toujours servi de vecteur de stabilisation sociale, les fonctionnaires, secouée par les compressions de personnel et l'alourdissement de la pression fiscale, se retire progressivement des systèmes de soutien politique. Aujourd'hui la stabilisation du jeu politique ne passe plus par les canaux classiques des réseaux du /p. 272/ soutien, mais par l'utilisation de l'arsenal répressif et les concessions conjoncturelles. Les émeutes de février-mars 1988, illustrent les fissures qui s'agrandissent dans le dispositif institutionnel sénégalais. C'est peut-être la rançon à payer à la construction de l'hégémonie de l'après-Senghor. En effet, à la négociation, au sein de la coalition au pouvoir, s'est substitué le courtage politique, pour des bénéfices immédiats, avec une redistribution limitée.

La cohésion de la nouvelle classe dirigeante, provoquée par sa capture définitive par le pouvoir central et l'échec de la mise en place de réseaux concurrents à ceux du PS, n'a laissé de place qu'à l'expression violente. Le dialogue démocratique récusé par le pouvoir est aujourd'hui pris en charge par certains secteurs du groupe maraboutique. La gestion très experte de la crise du *Sopi* et l'enfermement des animateurs de l'opposition dans la confrontation pour l'aménagement de l'État et de ses institutions ont conduit à l'impasse. Ils ont accentué la marginalisation des populations. Celles-ci restent imprégnées par les logiques clientélistes dont elles ne tirent plus profit aujourd'hui eu égard à la raréfaction des ressources. Les choix sont dramatiquement réduits : la fuite en avant, "l'escapisme" ou la recherche d'un espace d'autonomie inaccessible à l'État.

L'échec d'un renversement du régime sous la poussée du *Sopi*, les péripéties de l'affrontement entre le PS et l'opposition traversée par ses propres divergences, ont mené à de nouvelles expressions dont les animateurs sont la jeunesse urbaine, mais aussi les avocats, les journalistes de la presse dite indépendante, les élèves et étudiants. Ces mouvements sont difficiles à lire et à décrypter. De manière globale, on peut avancer l'idée qu'ils ouvrent de nouvelles pratiques, qui, suivant la stratégie de fragmentation inaugurée par Diouf, réinterprètent le devenir démocratique sur des bases corporatistes.

Le clientélisme de courtiers de la technocratie a servi de terreau, à l'épanouissement du *Set Setal* ; ce mouvement est une réécriture de l'histoire du Sénégal et un marquage/ appropriation de la ville. L'investissement humain, les aménagements, mais aussi les fresques murales sont le discours politique d'une jeunesse, en train de sommer la classe politique de repenser et son action et ses modes d'intervention. Par une réfutation radicale des logiques d'encadrement, les jeunes énoncent une

nouvelle sociabilité en contradiction avec les normes qui ont présidé au compromis post-colonial. La jeunesse lance un violent coup de pied aux langages du pouvoir par la production d'un syncrétisme associant des symboles empruntés à des mondes hétérogènes et distants. Elle est en train de créer une culture urbaine, déconnectée des mémoires coloniales et nationalistes. De la violence, à cette stylistique buissonnière, la jeunesse /p. 273/ exprime dans le *Set Setal*, l'impossible caporalisation dans la période d'ajustement structurel.

Les zones d'autonomie, ouvertes pour la première fois avec la réduction du champ étatique, permettent l'expression de revendications démocratiques qui ne renvoient plus à des transformations de la société globale, mais à l'aménagement d'espaces pour la réussite financière d'acteurs sociaux désormais acquis à la nécessité du contrôle du pouvoir de la classe dirigeante. À la cooptation s'est substituée la mobilisation corporatiste de l'élite sociale, pour cause de raréfaction des prébendes. Le clientélisme de courtier de la technocratie, dans son incapacité de produire des éléments stables d'une nouvelle socialisation a permis la résurgence du pluralisme des sociétés sénégalaises. Pluralisme que le monocentrisme comme trajectoire politique des formations étatiques avait camouflé et étouffé par la mise en place du clientélisme comme mode de socialisation et subordination. La crise du mode de domination par la technocratie se reflète dans la distinction très nette désormais établie entre Je pouvoir et la société. Elle impose en même temps la dissociation entre la représentation que le pouvoir donne de lui-même et de la société d'une part et, d'autre part, les logiques d'érosion de celle-ci par des sociétés en quête de stabilité. Si le clientélisme avait permis de circonscrire un espace commun où dominants et dominés puisaient ensemble pour confectionner des réseaux d'images et des répertoires symboliques, la technocratie a gommé la complicité et la communauté une et indivisible que la fable nationaliste avait conté. Il ne reste plus aujourd'hui que les fictions d'un ajustement éternellement recommencé qui se dispense de justification. Le problème est qu'il se heurte de plus en plus à des sociétés réticentes et qui s'expriment par des modes politiques étrangers aussi bien aux lectures précoloniales, coloniales et post-coloniales. Modes d'expressions qui informent des pratiques face auxquelles la violence répressive et les tentatives de pacification sociale demeurent totalement inefficaces. Comme si l'exigence d'une configuration démocratique autre s'érigait en contre-modèle de celle en cours et dont le décryptage est hors d'atteinte pour le moment.

Quelle aventure politique la classe dirigeante sénégalaise a-t-elle à inventer, à tenter alors que son ajustement qualifié d'ajourné par les bailleurs de fond rétrécit sa marge de manœuvre ? La substitution du clientélisme de courtage au clientélisme classique a montré les limites de la prétention technocratique. Figure rhétorique et porte d'entrée dans un jeu politique aux règles de plus en plus violentes, la technocratie s'essouffle face à la résistance des anciens PS. Une nouvelle expérience se dessine avec l'association du PDS et du PIT au gouvernement et aux institutions parlementaires, sous la conduite de Habib Thiam, Premier Ministre. Le /p. 274/ *Sopi* est laissé en héritage et la rue est veuve. La population est en proie à la déception. Diouf s'est-il encore joué de l'opposition pour consolider son pouvoir et ajourner des réformes exigées par les bailleurs de fonds ou a-t-il simplement différé la dimension sociale de l'ajustement structurel en élargissant la base qui le soutient ? Qui tirera les bénéfices de cette nouvelle configuration politique ? Il est difficile de répondre à ces questions, car le Sénégal est aujourd'hui engagé dans une nouvelle aventure dans laquelle se joue le sort de la démocratie. La borne extrême de cette nouvelle expérience se situe en 1993, avec les élections présidentielles et législatives organisées à l'aide d'un nouveau Code électoral. La nouvelle coalition résistera-t-elle à cette épreuve ? Volera-t-elle en éclat comme semblent l'annoncer les querelles entre le PS et le PDS ou entre Abdoulaye Wade et le Premier ministre Habib Thiam au sujet des conditions d'utilisation d'un prêt de 39 milliards de francs CFA accordé par la BAD au Sénégal. Si la coalition au pouvoir a obtenu "une pacification politique", son projet économique et éducatif demeure une énigme et ses résultats peu discernables. Quelle que puisse être la décision du PDS, la question incontournable est la suivante : la capacité du *Sopi* à mobiliser s'est-elle émoussée au cours de l'association au pouvoir ?

/p. 275/

Bibliographie

- Amin, Samir 1988- Préface à P. Anyang'Nyong'o (cd), *Afrique : La longue marche vers la démocratie : État autoritaire et résistances populaires* [traduction française par Yves Benot], Paris, Publisud, FTM/UNU.
- Balans, J.L, Coulon, C. et Gastellu, J.M. 1976 — *Autonomie locale et intégration nationale*, Paris, Pedone.
- Barker, Jonathan 1987 — "Political Space and the Quality of Participation in Rural Africa : A case from Senegal", *Canadian Journal of African Studies*, 21, 1 : 1-16.
- Barry, Boubacar 1988 — *La Sénégambie du XV^e au XIX^e siècle : Traite négrière, Islam et conquête coloniale*, Paris, L'Harmattan.
- Bathily, Abdoulaye 1989 — *Les Portes de l'Or : Le Royaume de Galam (Sénégal) de l'ère musulmane au temps des Négriers (VIII-XVIII^e siècles)*, Paris, L'Harmattan.

/p. 276/

- Bayart, J.F. 1985 "L'Énonciation du Politique", *Revue Française de Science Politique*, 35 : 343-373.
- Bayart, J.F., 1989 *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard.
- Brunschwig, Henri, 1983 *Noirs et Blancs dans l'Afrique noire française*, Paris, Flammarion.
- Caswell, Nim 1984 "Autopsie de l'ONCAD : La politique arachidière au Sénégal 1960-1980", *Politique Africaine*, 14 : 39-73.
- Club Nation et Développement 1972 *Le Club Nation et Développement*, Dakar.
- Collin, Jean 1972 (a) — "Projet de Loi sur la Réforme de l'Administration locale et territoriale", Dakar, multigr.
- Collin, Jean 1972 (b) — "La Réforme de l'Administration locale et territoriale", Dakar, Conseil National de l'Union Progressiste Sénégalaise (UPS), multigr.
- Cooper, Frederick 1981 — "Africa and the World Economy", *African Studies Review*, XXIV, 2/3 : 51-52.
- Cooper, Frederick 1987 — "La Question du Travail et les Luites sociales en Afrique britannique et française 1935-1955.. in J. Copans (ed.), *Classes ouvrières d'Afrique noire*, Paris, Karthala 77-113.
- Cooper, Frederick 1989 — "From free Labor to Family Allowances : Labor and African Society in Colonial Discourse", *American Ethnologist*, 16, 4 : 745-765.
- Cooper, Frederick 1990 — "The Senegalese Strike of 1946 and the Labor Question in Post War French Africa", *Canadian Journal of African Studies*, 24, 2 : 165-215.
- Copans, Jean 1980 — *Les Marabouts de l'Arachide*, Paris, Sycamore.
- Coulon, Christian 1981 — *Le Marabout et le Prince*, Paris, Pedone.
- Creevy, Berham, L 1977 — "Muslim Politics and Development in Senegal", *Journal of Modern African Studies*, 15, 2 : 271-277.
- Crowder, Michael 1964 — "Indirect Rule, French and British Style", *Africa*, 34 : 197-206.
- Crowder, Michael 1968 — *West Africa under Colonial Rule*, London, Hutchinson.
- Crowder, Michael 1978 — *West African Chiefs. New York*, Africana Publishing Corporation.
- Cruise O'Brien, Donal 1975 — *Saints and Politicians. Essays in the Organization of an Islamic Brotherhood*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Cruise O'Brien, Donal 1977 — "A Versatile Charisma : The Mourid Brotherhood 1975-1976", *Archives Européennes de Sociologie*, 18, 1 : 84-106.
- Cruise O'Brien, Donal 1978 — "Senegal" in J. Dunn (ed.), *West African States. Promise and Failure*. Cambridge, Cambridge University Press : 173-188.
- Curtin, P. D. 1975 — *Economic Change in Precolonial Africa. Senegambia in the Era of The Slave Trade*, Madison, Wisconsin University Press.
- Darbon, Dominique 1988 — L'Administration et le Paysan en Casamance. *Essai d'Anthropologie administrative*, Paris, Pedone.
- Dia, Mamadou 1985 — *Mémoires d'un Militant du Tiers-Monde*, Paris, Publisud.
- Diaw, Aminata 1990 — "État et Nation : La Problématique de la Référence dans une Perspective constructiviste", Communication au Colloque de l'Association Africaine de Sciences Politiques, Le Caire, Janvier, multigr.
- Dieng, A.A. 1990 — "La Réunion FMI/Banque Mondiale", *Sud Hebdo*, 128 (octobre) : 4.
- Diop, A.B. 1981 — *La Société wolof : Tradition et Changement. Les Systèmes d'Inégalités et de Domination*, Paris, Karthala.
- Diop, M. Coumba et Diouf, Mamadou. 1990 — *Le Sénégal sous Abdou Diouf : État et Société*, Paris, Karthala.
- Diop, M. Coumba et Diouf, Mamadou 1990 — *Sénégal : Enjeux et Contraintes de la Gestion municipale*, Université de Bordeaux I, *Travaux et Documents du CEAN*, n 28.
- Diouf, Abdou s.d. — *Le Sursaut National*, Dakar, Publications du PS.

/p. 277/

- Diouf, Mamadou 1990 — *Le Kajoor au XIX^e siècle. Pouvoir Ceddo et Conquête coloniale*, Paris, Karthala.
- Durufilé, Gilles 1988 — *L'Ajustement structurel en Afrique : (Sénégal, Côte d'Ivoire, Madagascar)*. Paris, Karthala.
- Fall, Ibrahima 1977 — *Sous-développement et Démocratie multi-partisane : L'Expérience sénégalaise*. Dakar, NEA.
- Fatton, Robert 1985 — "Organic Crisis, Organic Intellectuals and the Senegalese Passive Revolution". 28th Annual Meeting of the African Studies Association, New Orleans, November.
- Fatton, Robert 1987 — *The Making of a Liberal Democracy : Senegal's Passive Revolution, 1975-1985*, Boulder, Lynne Rienner.
- Foucault, M. 1989 — *La Gouvernamentalité*, Paris, Magazine Littéraire 269.
- Gautron, I.C. 1979 — "Les Entreprises publiques, acteur et indicateur du changement social", *Revue Française des Études Politiques Africaines*, 158 : 43-62.
- Gellar, Sheldon 1982 — *Senegal : An African Nation Between Islam and the West*, Boulder, Westview Press.
- Gellar, Sheldon 1987 — "Circular 32 revisited" in I. Waterbury and M. Gersovitz (eds), *Political Economy of Risk and Choice in Senegal*, London, F. Cass.
- Guèye, Omar 1990 — "La Grève de 1946 au Sénégal", Dakar, Université Cheikh Anta Diop, FLSH (Mémoire de Maîtrise d'Histoire).
- Harrison, C. 1988 — *France and Islam in West Africa, 1860-1960*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Hesseling, Gerti 1985 — *Histoire politique du Sénégal*, Paris, Karthala.
- Johnson, Wesley 1971 — *The Emergence of Black Politics in Senegal. The Struggle for Power in the Four Communes 1900-1920*, Stanford, Stanford University Press.
- Lavroff, Dimitri-Georges 1976 — *Les systèmes constitutionnels en Afrique noire. Les États francophones*, Paris, Pedone.
- L'Hériveau, Marie-France 1986 — *Le FMI et les Pays du Tiers-Monde*, Paris, IEDES/PUF.
- Lo, Magatte 1985 — *Sénégal. L'heure du Choix*, Paris, L'Harmattan.
- Magassouba, Moriba 1984 — "La Participation en milieu rural dans un Pays en voie de Développement : les Communautés rurales au Sénégal", *Annuaire du Tiers-Monde*, VIII, [1982-1983] : 225-234.
- Mbembe, J.A. 1990 — "Afrique sub-saharienne : Enjeux de fin de siècle", Québec, Université Laval, Colloque sur "Les Jeunes au Sahel", 26- 29 septembre.
- Mbembe, J. A. 1988 — *Afriques indociles. Christianisme, pouvoir et État en Société postcoloniale*, Paris, Karthala.
- Mellah, Fawzi 1984 — "Le Développement politique : Rôle et limites de l'Administration publique. Éléments pour une Analyse de l'État moderne au Tiers-Monde", *Annuaire du Tiers-Monde*, VIII, [1982-83] : 77-85.
- Moniot, Henri 1988 — "Une Mise en Perspective" in B. Jewsiewick & H. Moniot (eds), *Dialoguer avec le Léopard ? Pratiques, Savoirs et Actes du Peuple face à la Politique en Afrique contemporaine*, Paris/Québec, L'Harmattan/Safi.
- Mudimbe, V. Y. 1987 — "Espace africain et Mémoire", Communication au Colloque International "Mémoires, Identités, Expériences des Sociétés francophones", Université de Laval (Québec), 9-12 octobre.
- Nzouankeu, J. M. 1984 — *Les Partis politiques sénégalais*, Dakar, Clairafrique.
- Ranger, Terence, O. 1986 — "The Invention of Tradition in Colonial Africa" in E. Hobsbawn et T. O. Ranger (eds), *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Rocheteau, Guy 1982 — *Pouvoir financier et Indépendance économique en Afrique : Le Cas du Sénégal*. Paris, Karthala.
- /p. 278/
- Schumacher, E. J. 1975 — *Politics, Bureaucracy and Rural Development in Senegal*, Berkeley, University of California Press.
- Senghor, L. S. 1972 — *Rapport de Politique générale : Le Plan de Décollage économique ou la Participation responsable comme Moteur du Développement*, Dakar, GIA.
- Senghor, L. S. 1980 — *La Poésie de l'Action. Conversation avec Mohamed Aziza*, Paris, Stock.
- Sine, Babacar 1984 — "Abdou Diouf entre deux Fronts", *Le Soleil*, 20 juillet : 1-5.
- Sy, Cheikh Tidiane 1969 — *La Confrérie sénégalaise des Mourides*, Paris, Présence Africaine.
- Sylla, Abdou 1982 — "De la Grève à la Réforme : Lutttes enseignantes et Crises sociales au Sénégal", *Politique Africaine*, 8 : 61-73.
- Sylla, Abdou 1988 — *L'École future pour qui ? Crise scolaire et Réforme au Sénégal*, Dakar, Enda [Études et Recherches, n° 108].
- Thiam, Ibrahima 1983 — "La vie politique à Rufisque de 1945 à 1958", [Mémoire de Maîtrise d'histoire], Université de Dakar, FLSH.
- Wilenz, S. 1985 — *Rites of Power : Symbolism, Rituals and Politics since the Middle Ages*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press.